

JOURNAUX

## SUJETS INDIVIDUELS

- ~~.1 Causerie sur la Presse~~
- .2 Visite de journalistes étrangers
- .3 Fête patronale des journalistes
- .4 Agences d'information
  - 1 Canadian Press
  - 2 La Presse Canadienne
- .5 Secret professionnel
- .6 Conseil de Presse

---

*Archives Municipales  
de Montréal*

---

Si vous vous dépos-  
sez de ce document  
veuillez en prévenir  
sans retard  
L'ARCHIVISTE

If you give away this  
document, please ad-  
vise, without delay,  
the  
ARCHIVIST

CE DOSSIER  
CONTIENT  
DES DOCUMENTS  
ORIGINAUX.

ILS SONT CONSERVÉS DANS  
LE FONDS DU SERVICE DU  
GREFFE (VM6)



Un précurseur de la grande presse moderne :

## Emile de Girardin ①

Causerie prononcée le 19 février 1934 devant la Société  
d'Etude et de Conférences

Par M. Jean Nolin

Mon Révérend Père,  
Mesdames, Mesdemoiselles,  
Messieurs,

Je ne sais si je souffre d'une illusion d'optique causée par le milieu où je vis. Il me semble qu'on n'a jamais tant parlé des journaux que ces temps-ci, qui pour faire leur procès qui pour épouser leur cause. Le journal moderne s'apparente aux langues d'Esopé et c'est, suivant les uns la meilleure, suivant les autres la pire des choses. On se dispute la possession de telle puissante feuille. On se prépare à publier tel grand hebdomadaire de combat. Il ne se passe pas de jour qu'une nouvelle rumeur, on ne sait d'où venue, n'agite, du sommet à la base, le monde de nos journaux. Quotidiennement, la puissance de la presse moderne s'affirme par l'ardeur égale que l'on met à l'attaquer ou à la défendre.

Vous ne vous étonnez donc pas qu'au sujet qui avait été annoncé, j'en aie préféré un d'une plus immédiate actualité. Au lieu de vous parler de ceux qui n'ont pas d'histoire et dans lesquels d'ailleurs vous avez déjà deviné les gens heureux, je vais en ces quelques instants pendant lesquels je disposerai de votre si bienveillante attention — vous entretenir du monde des journaux. Rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de vous entraîner sur un terrain brûlant où nous serions sans doute embarrassés vous et moi de nous trouver. Cette tribune n'a rien d'un tribunal et, si nous y portons quelque jugement, il n'y sera question d'aucun fait actuel ni même contemporain. Mon intention est de vous parler de celui qu'on a appelé le "Napoléon" du journalisme. Ne cherchez pas au nombre des vivants. Hélas ! Celui-là est depuis longtemps délivré des soucis de notre pauvre humanité. C'est d'un journalisme du siècle dernier qu'il s'agit, d'Emile de Girardin, du créateur de la grande presse d'information moderne, de celui dont descend, en ligne directe, le journalisme d'aujourd'hui, avec le mal qu'il commet et le bien qu'il fait, surtout celui qu'il pourrait faire. Je veux vous faire voir comment Girardin a tout inventé, tout deviné, tout prévu de la presse contemporaine, la presse à fort tirage telle que nous la connaissons aujourd'hui. Il est vrai que les disciples, certains d'entre eux du moins, ont depuis longtemps dépassé le maître. Que sont en effet les romans-feuilletons découverts par Girardin, ceux d'Eugène Sue, d'Alexandre Dumas père, de Balzac même, auprès du roman cent fois plus sensationnel d'un Bruno-Richard Hauptmann ? Que sont les "Mystères de Paris", "Eugénie Grandet", le "Collier de la Reine" et le "Père Goriot" auprès de l'échelle démontable, de la voix dans le cimetière, des messages marqués de signes mystérieux, des pas dans la terre humide ? Vous verrez cependant, au récit de sa vie, que Girardin, s'il eût vécu de ce temps, eût su peut-être encore dépasser tous ses concurrents dans le récit circonstancié du drame désormais fameux de Flemington ?

\* \* \*

Imberbe, le visage toujours frais rasé, l'oeil perçant, dont la fixité n'était peut-être que l'effet d'un léger strabisme mal déguisé par son lorgnon, la mèche ramenée au milieu du front à la manière napoléonienne, ce qui lui vaut son surnom, tel apparaît dans son âge mûr Emile de Girardin dont l'abord froid et compassé éloigne toute familiarité et dont l'allure nerveuse et brusque fait dire de lui qu'il marche — comme ses articles — par alinéas.

Combien différent est ce portrait de celui de l'enfant maladif, "triste et rêveur, dont la peau blanche et fine, les extrémités délicates, la physionomie intelligente, les lèvres pincées dénotaient tout d'abord l'origine aristocratique" et qui "avait dans le regard quelque chose de vague et d'inquiet, et dans toute sa personne je ne sais quoi de mystérieux..." cet enfant que je vous évoque dans les propres termes de Girardin et qui, toujours d'après lui, "avait la triple nostalgie du nom, de l'affection d'un père et de la tendresse maternelle" !

C'est qu'entre l'enfant et l'homme, il y a en Girardin, tout le drame de la volonté, de l'ambition, de la ténacité d'une nature fortement trempée et toujours prête à lutter victorieusement là où tant d'autres, devant de moindres difficultés, se seraient d'avance déclarés vaincus.

Cet abîme qui sépare l'enfance d'Emile de Girardin de sa maturité s'explique par une particularité de son état civil sur laquelle il ne conviendrait pas d'insister ici mais qui ne manque pas d'importance puisqu'elle éclaire et justifie dans une certaine mesure la vie aventureuse de ce grand ambitieux.

Emile était né en 1806 du comte Alexandre de Girardin, officier de cavalerie, portant beau et, suivant le mot de Maurice Reclus, "promenant à travers les salons et les camps le prestige qu'il devait à son uniforme de capitaine-commandant de chasseurs à cheval, en ces temps heureux où la gloire de Bonaparte se hâtait vers le soleil d'Austerlitz." Descendants des Gherardini, noble famille proscrite de Florence, les Girardin s'étaient illustrés en France dans la diplomatie, la carrière des armes et la magistrature.

Porteur d'un grand nom et non dénué de mérite personnel, Alexandre de Girardin rencontre à Paris, en 1805, la jolie madame Jules Dupuy, épouse d'un honnête fonctionnaire qui avait, suivant un mot un peu méchant, "le tort de vivre aux colonies." Comment s'étonner que la jeune femme se soit laissée prendre, dans sa solitude, au charme conquérant de ce bel officier et que, de son côté, Alexandre ait subi l'attrait de cette coquette dont nous ne saurions douter qu'elle fut exquise puisque Greuze en a fixé les traits pour la postérité dans son fameux tableau de la "Jeune fille à la Colombe" ?

Dans le roman autobiographique qui est l'oeuvre de ses débuts, Emile évoquait, non sans amertume, "l'image d'une belle jeune femme, dont les embrassements furtifs étaient autrefois pour lui une douce habitude" et se demandait "pourquoi ces visites, fréquentes d'abord, avaient cessé de

puis longtemps; pourquoi depuis longtemps il n'avait aperçu qu'en songe un noble et martial visage dont les traits étaient profondément gravés dans sa mémoire."

Sitôt arrivé à Paris à l'âge de dix-huit ans, venant de la province, ou l'avaient exilé ses frivoles parents, du collège d'Argentan ou n'était complétée, son éducation fort imparfaite, le jeune Emile s'était mis à la recherche de ses parents dont certaines indiscretions lui avaient dévoilé l'identité. On lui avait fait comprendre qu'il manquait de tact, ce qui ne l'empêcha pas d'écrire, sans nom d'auteur et sous le seul titre d'"Emile", le roman que je viens de citer et où il déguisait à peine les circonstances de sa propre vie; ce qui ne l'empêcha pas non plus de substituer bientôt, assez audacieusement, pour les articles qu'il commençait d'écrire dans quelques gazettes, le nom d'Emile de Girardin à celui d'Emile Delamothe dont on l'avait affublé à la naissance.

Né en marge de la société, Emile de Girardin comprit très tôt ce qu'un journal pouvait devenir entre les mains d'un habile homme et comment il était possible, grâce à la feuille imprimée, de se faire une place dans le monde. Faute de pouvoir être aimé, il fallait être craint. Ne pouvant connaître l'estime de tous, il suffisait de susciter l'admiration du plus grand nombre. Ne voilà-t-il pas tout ce que pouvait espérer un jeune homme à qui les fées avaient prodigué tous les dons de l'esprit, sans doute pour compenser l'injustice que le sort avait commise à sa naissance ? Avidé de tous les succès, ce qu'on n'avait pas voulu lui accorder, il le prendrait de vive force. Il le proclamait sans fausse honte d'ailleurs, dès 1828, un an après la publication de son "Emile". Cette fois, il ne songe plus à se plaindre. Il se dresse sur ses ergots. Déjà ! "Il n'est pas un succès que je ne jalouse, écrit-il, une jolie femme que je ne convoite, les richesses me tentent, les honneurs encore plus; je désire tout, depuis la santé du vigoureux colporteur, jusqu'au crédit du député qui a accaparé toutes les places, jusqu'à la conscience du fournisseur enrichi, jusqu'au parchemin de l'émigré."

Impatient de parvenir, Girardin ne perd pas son temps à publier des livres ou à écrire dans les gazettes des autres. A peine vient-il d'atteindre ses vingt-deux ans qu'il fonde un journal. C'est déjà quelque chose de fonder un journal à cet âge. Il est encore plus audacieux de prendre son bien où on le trouve et, pour que la rédaction ne coûte rien, de reproduire, sans plus de formalités, les meilleurs articles des autres journaux et revues. Les scrupules ne l'étouffent pas, Girardin intitule carrément son journal *Le Voleur*, avec en marge du titre les célèbres vers de Voltaire :

*Au pou d'esprit que le bonhomme avait  
L'esprit d'autrui par complément*

[servait;  
Il compilait, compilait, compilait !

Pour lancer son *Voleur*, Girardin emprunte cinq cents francs. S'en sert-il pour payer le papier, l'imprimeur et les menus frais du début ? Pas du tout. Il les utilise uniquement pour des fins de propagande, pour lancer l'affaire. Voilà vraiment le comble de l'audace et de la confiance en soi ! Voilà surtout, près d'un siècle avant l'avènement de la publicité moderne, un magnifique exemple de confiance dans la force de l'annonce ! Contemporain de la T S F, de la radio, M. de Girardin n'aurait pas méconnu l'art de vanter en musique, au gré des ondes sonores, les vertus des pilules Machin et le pouvoir souverain du sirop Chose.

Girardin se voit tôt payé de sa témérité : au bout de six mois, le *Voleur* compte près de trois mille abonnés et, à la fin de la première année,

son chiffre d'affaires atteint cinquante mille francs. Girardin ne se compte pas satisfait. Son idée nouvelle lui a suscité des imitateurs. Les écrivains dont il reproduit librement les articles se mettent à protester. Le *Volcur* donnera désormais plus d'inédit et, secrètement, des écrivains d'atteindre l'aristocratie, Girardin instituera, sous le patronage de la duchesse de Berry, une revue des élégances qui s'appellera simplement la *Mode*. A vingt-trois ans, Girardin comprend plus que jamais que, si le journal représente une excellente affaire, c'est surtout un puissant levier pour l'arriviste. Sainte-Beuve a rapporté ce mot de Girardin au prince de Saxe-Weimar : "On levait autrefois un régiment à ses frais; aujourd'hui on crée un journal. Tout homme qui compte ou veut compter à son journal à lui".

Comme le *Volcur*, la *Mode* connaît le succès. Elle publie des notes sur le costume féminin, sur la mode, des échos de la vie parisienne et des salons, des vers, des variétés de Jules Janin, des études de Balzac, de la musique. En 1829, Girardin s'intéresse à la *Silhouette*, hebdomadaire satirique. Il participe, en 1830, à la fondation du *Feuilleton des journaux politiques*. Il acquiert une partie du *Courrier des électeurs*, une partie de l'*Aigle*, "journal de la liberté politique et littéraire". Ce n'est pas tout. Il a mis des fonds dans une agence qui expédie des nouvelles à cent journaux des départements et qui est proprement l'ancêtre des agences Havas, des Presse Associée et des Presse Canadienne d'aujourd'hui. Girardin est partout à la fois. Aucune tentative ne lui semble au-dessus de ses forces. "Il n'y a pas trois ans qu'il est dans la presse, commente Morienval, et déjà il commence à justifier le mot d'Hippolyte Auger : "Girardin est né journal; il a toujours vécu journal et il mourra journal".

Avec le *Volcur* et la *Mode*, Girardin s'est déjà taillé un poste enviable dans le monde du journalisme. Il lui reste à se créer un milieu social. Là encore il saura brûler les étapes. Il a pour collaboratrice à la *Mode* une jeune poétesse dont il publie les vers avec tant de grâce qu'on peut bien le soupçonner de subir l'attrait de sa radieuse beauté aussi bien que le charme de son esprit. A vingt-six ans, Delphine Gay est de plus de deux ans l'aînée d'Emile de Girardin. Elle a déjà connu tous les succès qu'une femme jeune, jolie et spirituelle peut souhaiter. A dix-huit ans, une pièce de vers présentée à un concours de poésie de l'Académie française, et qui pourtant n'a pas été primée, lui vaut une certaine célébrité. Les salons s'ouvrent devant sa jeune gloire, celui de la duchesse de Noailles, celui de Madame Récamier à laquelle elle dédie sa pièce célèbre *Le Bonheur d'être belle*. En 1825, elle se décerne à elle-même, avec une vanité touchante, un titre magnifique, celui de Muse de la Patrie dans un poème écrit à l'occasion du sacre de Charles X. Vous connaissez ces vers restés fameux dans leur naïve exaltation :

Les Français, me pleurant comme  
Une soeur chérie,  
M'appelleront un jour muse de la  
Patrie!

Quand Emile rencontre Delphine, celle-ci vient de terminer avec sa mère, Sophie Gay, un voyage triomphal en Italie où elle a reçu des fleurs officielles et d'officieuses demandes en mariage, où elle a connu, à Florence, près des cascades de Veino, Lamartine, alors secrétaire d'ambassade. Toutes deux femmes d'esprit, la mère et la fille, Sophie et Delphine, attendent chez elles, au moment où Girardin y est admis, toutes les célébrités

parisiennes. Leur petit salon de la rue Gaillon compte pour "un des plus brillants de l'époque. N'y a-t-il pas là de quoi séduire un jeune homme chez qui l'amour et l'ambition sont tout disposés à faire bon ménage ?

Des esprits chagrins ont voulu voir dans le mariage d'Emile de Girardin et de Delphine Gay beaucoup plus de raison que de passion. Les apparences semblent les justifier d'ainsi penser. D'un côté se trouvait un jeune homme de courage et de talent, déjà sur la route de la fortune, mais de naissance irrégulière et sans situation sociale bien établie. De l'autre, une femme adulée, courtisée, d'une beauté légendaire, d'un esprit souple et délié, ayant décliné des fortunes, des titres, un palais dans la Ville Eternelle, mais sans autre dot que son esprit et sa beauté. Mariage d'amour ? Mariage de raison ? Les deux peut-être si l'on en croit Lamartine :

"Depuis quelques semaines, écrit le poète évoquant le petit entre-sol de la rue Gaillon, j'y voyais souvent debout, derrière le seuil de Delphine, un jeune homme de petite taille et de charmante figure, qui semblait à peine sortir de l'adolescence. Il parlait peu, on ne le nommait pas; il semblait vivre dans une intime familiarité avec les deux dames, comme un frère ou un parent arrivé de quelque lointain voyage et qui reprenait naturellement sa place dans la maison. Le jeune homme avait les yeux sans cesse attachés sur Delphine; il lui parlait bas; elle détournait négligemment son beau visage pour lui répondre, ou pour lui sourire par-dessus le dossier de sa chaise. Je demandai à sa mère quel était ce jeune homme inconnu, dont la physionomie forte et fine inspirait une attention et une curiosité involontaire. La mère me répondit que c'était M. Emile de Girardin; elle me raconta son histoire; elle me consulta sur de vagues idées de mariage. Je lui dis que le jeune homme avait une de ces physionomies qui percent les ténèbres et qui domptent les hasards, et que dans le pays de l'intelligence la plus riche dot était la jeunesse, l'amour et le talent. Peu de temps après, j'étais retourné à mon poste, à l'étranger; j'appris hors de France que la charmante apparition de la cascade était devenue Madame Emile de Girardin."

Miracle de l'intuition poétique ! D'un seul regard, Lamartine a deviné la brillante carrière du jeune journaliste. Mais les femmes ne manquent pas d'intuition non plus. C'est même parfois le prétexte facile que se donnent les hommes pour avoir moins d'esprit qu'elles. Il se peut fort bien que Delphine ait vu l'avenir avec autant de pénétration que Lamartine. Il est certain toutefois que, dans la corbeille de mariage, elle apportait tout autant que son compagnon de route et que, dans cette association contractée, ainsi qu'on l'a écrit, "sous le signe de l'intelligence et des relations utiles", chaque associé se trouvait à la fois débiteur et créancier à parts égales.

Emile de Girardin tient désormais maison ouverte. Dans son appartement de la rue Laffitte, "tendu d'un damas de lavure vert d'eau qui faisait ressortir sa beauté de blonde," Delphine est tôt devenue pour son mari une précieuse collaboratrice. L'élite de Paris et de l'étranger rencontre dans son salon les illustrations de la politique et des arts, les Guizot, les Balzac, les Thiers, les Théophile Gauthier, les Sainte-Beuve, les George Sand. Victor Hugo ne dédaigne pas d'y tenir ses oracles. Alexandre Dumas, Jules Janin, Alfred de Musset y coudoient Lamartine et Odilon Barrot. La route est déjà longue du pauvre abandonné du collège d'Argen-

tan au publiciste à qui sourient déjà si abondamment la fortune et la vie. Nous n'en sommes pourtant qu'à la première étape. La grande aventure commence.

La grande préoccupation d'Emile de Girardin c'est de réaliser le journal pour tous, le journal à bon marché. Il s'en ouvre à Casimir Périer, président du Conseil des Ministres, dans une *Note sur la Presse périodique* qu'il lui adresse en avril 1831 :

"D'où vient, écrit-il que la vapeur soit devenue aussi docile que le cheval le mieux dressé... et que la presse, jusqu'à ce jour rebelle, ait brisé tous les imprudents qui ont tenté de s'en rendre maîtres ? C'est que tous les ministres, depuis quinze ans, ont dédaigné d'étudier le mécanisme de la presse périodique; dans leur ignorance, ces ministres en ont concentré excessivement les forces, jusqu'à ce qu'ils les fissent éclater, au lieu de les modérer, pour en régler ensuite le mouvement". Quel remède apporter ? Favoriser l'accroissement du nombre des journaux au lieu d'en contrarier la création. Supprimer toutes les mesures restrictives. Plus les journaux seront nombreux, raisonne Girardin, moins chacun d'eux aura de pouvoir. Ils se combattront — écoutez bien ceci — au lieu de combattre le gouvernement. N'est-ce pas savoureux ? Et dire que ce raisonnement si joliment actuel date de plus de cent ans !

Le journal pour tous, Girardin n'attend pas le bon vouloir des ministères pour le réaliser. Avec les capitaux obtenus par la vente de la *Mode* et du *Volcur*, il a pu se marier et s'installer. Il lui reste une trentaine de mille francs. Suivant le procédé qui lui a déjà réussi, il les convertit en publicité et lance le *Journal des Connaissances utiles* au prix invraisemblable de quatre francs par an. Rendez-vous bien compte que les plus répandus des périodiques atteignent alors à peine trois mille abonnés. Le plus grand nombre ne dépassaient pas quatre ou cinq cents lecteurs. Girardin avait calculé juste. Grâce à son prix étonnamment modique, le *Journal des connaissances utiles* atteignit bientôt le chiffre extraordinaire pour l'époque de trente-deux mille abonnés.

La propagande de son *Journal*, Girardin l'assurait d'une façon peu recommandable peut-être mais véritablement ingénieuse sous des dehors de philanthropie. Il avait fondé, en même temps que son périodique, une *Société Nationale pour l'Emancipation intellectuelle*. L'objet de cette société au nom ronflant était de "populariser l'instruction nécessaire pour former de parfaits citoyens, de dignes pères de famille, de bons agriculteurs et d'experts ouvriers". Objet fort louable en soi et qui méritait l'encouragement de toutes les personnes bien pensantes. Là où le chat sortait du sac, c'est quand Girardin chargeait les correspondants de la Société de recueillir des abonnés pour son journal. Toujours au nom de l'instruction ! Bien plus, tous les amis de l'instruction qui envoyaient au *Journal des Connaissances utiles* vingt-cinq abonnements nouveaux recevaient une belle médaille d'argent. La Société Nationale pour l'Emancipation intellectuelle ne s'en portait pas plus mal et cet habile stratagème assurait le journal de Girardin de collaborateurs dévoués et peu exigeants. Comme quoi il est possible de mêler le souci des affaires temporelles au relèvement de l'instruction populaire, de joindre aux spéculations les plus pures de l'esprit humain la spéculation toute court. Là encore il me semble que Girardin a fait école et que les disciples d'aujourd'hui dépassent souvent le maître de naguère.

En vendant à quatre francs ce que les publications concurrentes offrent à quatorze et quinze francs, le *Journal* compte quarante mille abonnés en avril et quatre-vingt mille en juillet. Au bout d'une année d'exercice, il atteint le chiffre prodigieux de cent trente-deux mille abonnés. Girardin tient en mains la preuve que la presse n'est pas le privilège d'une classe restreinte mais qu'elle doit servir à l'information et à l'instruction du plus grand nombre. En mettant le journal à la portée de la masse, il est possible d'augmenter indéfiniment le public lecteur. Girardin vient de commencer la révolution humanitaire qu'il a rêvée. Sa tentative, que les Parisiens de 1836 considèrent comme "burlesque à force d'être hardie", est de celles dont les effets, bienfaisants ou malfaisants, s'imposent encore à chacun de nous, ainsi que le dit Maurice Reclus, lorsque, chaque matin, nous ouvrons notre journal.

Avec le *Journal des connaissances utiles*, Girardin vient de soumettre ses théories à l'épreuve de la pratique. Il a désormais la certitude qu'il est dans la bonne voie. Sa grande affaire sera la fondation de la Presse, mais oui ! de la Presse avec un grand P, l'ancêtre d'une autre Presse que vous connaissez sans doute davantage. Vous verrez qu'à cent ans de distance, il n'y a véritablement pas, à certains points de vue, grand chose de changé sous le soleil.

Avant de vous parler de la fondation de la Presse, je devrais vous dire comment, pour appuyer son action journalistique de l'influence parlementaire, Girardin réussit à se faire élire député de Bourgneuf en 1834, non sans avoir éprouvé, du fait de son état civil, de multiples difficultés. Je n'y insisterais pas et je passerais également sous silence le reste d'une carrière politique trop bien remplie pour le cadre étroit d'une causerie. Ce qui doit retenir notre attention, aujourd'hui, c'est le seul journaliste et, dans le journaliste, le technicien de la grande presse moderne, le lanceur de journaux plus encore que le rédacteur et l'écrivain. N'allez pas croire que le rédacteur cédât ses droits. Là encore il faudrait une étude particulière. Laissez-moi simplement vous raconter une anecdote qui en dit assez.

Comme certains directeurs de journaux qui finissent par s'imaginer — puisqu'ils signent les chèques de paie — écrire eux-mêmes les articles de leur journal, (c'est surtout facile quand la règle de la maison oblige les rédacteurs au plus strict anonymat) Girardin tenait à ses prérogatives. Il avait au moins, lui, l'excuse de pouvoir écrire. "Le tranchait du petit Louis XIV, raconte son contemporain Eugène de Mircourt, et disait orgueilleusement : "La Presse, c'est moi !" Jamais il ne laissait passer un article politique un peu remarquable s'il était signé d'un autre que lui. Quelque temps après la révolution de Février, Alexandre Weil publia deux lettres dont les abonnés firent le plus grand éloge. Une troisième restait : mais le journal refusa de l'imprimer. Le jeune publiciste courut se plaindre. Girardin lui dit : "Que voulez-vous, mon cher, vous avez du talent et je veux qu'on ne lise que moi dans mon journal".

Girardin soignait si bien son prestige personnel que son épouse, qui n'était pourtant point sotte, en subissait elle-même l'influence. "Elle avait fini par le prendre pour un apôtre, a rapporté Mircourt, et par croire en lui comme on croit en Dieu. Dans les plus mauvais jours de 1848, elle disait au général Lauriston et à plusieurs autres personnes qui étaient venues lui rendre visite : "Tout va de mal en pis, la France court à sa perte; il n'y a que celui de là-haut qui

puisse nous sauver." Et en faisant cette déclaration, elle indiquait non pas le ciel mais l'étage supérieur, où travaillait le légitime compagnon de ses jours.

Permons cette parenthèse et venons-en à la Fondation de la Presse. À l'époque où Girardin se prépare à entrer en scène sur un plan plus vaste avec sa nouvelle formule, les journaux font surtout de la polémique. Ils s'efforcent plus d'exposer leurs problèmes politiques que de renseigner le lecteur. L'information impartiale telle que nous la connaissons le plus souvent aujourd'hui est chose à laquelle ne songent pas un instant les directeurs de journaux. La prétention de Girardin que le journal doit avant tout se mettre au service de la foule et s'efforcer de servir le bien public les gêne un peu dans leur petit commerce. Mais Girardin veut être compris. Ce qu'il ambitionne pour la Presse, il l'écrit dans les termes suivants : "Sous peine de mourir en naissant, le journal en question devra être populaire dans toute l'acceptation que nous donnons à ce mot, c'est-à-dire qu'il devra défendre non pas l'opinion intéressée d'un parti exclusif, la cause dynastique d'une famille, les théories inapplicables d'une école mais les véritables intérêts nationaux. Voilà ce que produit d'admirable la presse populaire, la presse à grand nombre et à bon marché. C'est qu'elle ne saurait, sans se suicider, trahir ouvertement la vérité ou aliéner dans l'ombre son indépendance, être servile ou injurieuse, en un mot personnelle, tandis que la littérature parisienne, que quelques centaines d'abonnés suffisent pour faire vivre, peut impunément trafiquer du mensonge, se prostituer aux fonds secrets, vivre dans l'ouïe et la honte..."

Il s'agit donc avec la Presse d'obtenir le grand tirage. Comment y parvenir ? En opérant dans le prix de l'abonnement une coupure suffisante pour mettre le journal à la portée de toutes les bourses. Si le journal, vendu à quatre-vingts francs, recruté avec peine deux mille abonnés, il n'est pas excessif d'en escompter dix mille et davantage en coupant le prix de moitié et en abandonnant la feuille à quarante francs. Mais il y aura déficit ? Sans doute ! Aussi faudra-t-il compter sur un nouveau facteur : la publicité. Et c'est alors, suivant l'expression d'Alfred Nettement, c'est alors que l'hydre du journalisme ouvre une nouvelle gueule, la gueule des annonces. Mais oui, Mesdames, je m'en excuse, c'est la critique catholique et légitimiste Alfred Nettement qui parle avec cette solennelle emphase ! L'annonce ! Voilà la nouveauté révolutionnaire ! Plus le prix du journal décroît, plus facilement abordable il devient au plus grand nombre. Plus un journal compte de lecteurs et plus il est précieux pour l'annonceur. Le prix de l'annonce croît donc en raison directe du nombre des lecteurs. Tout cela nous apparaît aujourd'hui comme autant de vérités évidentes, d'axiomes. "Encore fallait-il, fait remarquer Reclus, qu'en 1836, un journaliste de trente ans s'en avisât."

L'abonné : le lecteur, et le souscripteur de publicité : l'annonceur. Ce sont là les bases de tout grand journal. Ces idées hantaient Girardin dès la fondation du *Journal des Connaissances utiles*. Il en était à ce point convaincu qu'il les avait déjà répandues dans le public et qu'un certain Léonce de Lavergne s'en était emparé en fondant, sans l'attendre, le *Journal général de la France* à prix réduit de moitié, à 48 francs l'abonnement. Il ne restait donc pas de temps à perdre. Dutacq, directeur de l'association pour lancer ce journal à fort tirage, il arriva que, chacun voulant être le maître, ils ne purent s'en-

tendre. Comme il advient en pareil cas, ils publièrent chacun leur journal, Dutacq fondant le *Siècle* et Girardin la *Presse*. Chose curieuse, ce fut Dutacq qui bénéficia surtout des idées de Girardin en poursuivant, sans bruit, une très belle carrière. Emile de Girardin ne s'était pas gêné pour accuser de mauvaise gestion les directeurs de journaux "ancien style". Il vit donc s'abattre sur lui les traits vengeurs de la presse politique traditionnelle. Mais Girardin était né pour le combat. Quand ses adversaires l'accusent de mercantilisme, il les ridiculise de traiter le journalisme comme un sacerdoce. Ce qui lui donne l'avantage dans ce conflit, c'est qu'il a le public de son côté.

Le premier numéro de la Presse se présente avec un beau titre à caractères ajourés. Girardin y signe un article-programme, peut-être la meilleure page qu'il ait écrite et qui devrait, suivant Morienval, avoir sa place dans les anthologies du journalisme. "Ce journal, écrit Girardin, s'est proposé un grand dessein, ce serait de réunir dans son centre de hautes intelligences éparses jusqu'ici en des lieux très divers". Et il ajoute : Il n'y a guère socialement qu'une idée mère des esprits. Le problème à résoudre est toujours celui-ci : le plus de bonheur possible pour le plus grand nombre possible. C'est là que se rencontrent tout homme d'état, tout penseur et tout écrivain." Il souhaite que "toutes les opinions soient représentées, servies, conciliées, dans un journal qu'il a intitulé la Presse, un nom qui ne portera d'ombrage à personne et cher à tous."

Dès les numéros suivants de la Presse, ce n'est plus l'article de tête qui tient la première place. Ce sont les nouvelles étrangères, tout comme aujourd'hui d'ailleurs. Le bas de la première page se pare du feuilleton qui prend tout d'abord la forme de critique littéraire ou dramatique pour bientôt verser dans le roman. Ah ! le roman-feuilleton ! Il a eu depuis diverses fortunes souvent fort brillantes, malgré quelques éclipses. Il n'eut jamais l'éclat qu'il a connu à ses débuts avec Girardin. Ce dernier avait **là-dessus des idées bien à lui.**

"Le roman se trouvant au goût du jour, écrit encore de Mircourt, il fut obligé de lui abandonner le rez-de-chaussée de son journal; mais, afin de s'épargner un embarras ou une étude de matières si peu dignes de lui, il se créait des fournisseurs attirés, dont la réputation le mettait à couvert aux yeux du public. Ah ! s'écriait-il quand on le blâmait de cette injustice faite à la jeune littérature, peu m'importe, je n'ai pas le temps de lire. Si Dumas et Eugène Sue écrivent ou font écrire des billevesées, le lecteur, sur la foi du drapeau, prend cela pour des chefs-d'œuvre. L'estomac s'habitue à la cuisine qu'on lui donne".

Outre les nouvelles étrangères et le feuilleton, la Presse fait place aux opinions de ses confrères. Une revue de presse très soignée donne une importance marquée aux journaux de province dont plusieurs se sont montrés en faveur de Girardin dans sa lutte pour le journal à bon marché. Vous savez que la revue de la presse est une innovation qui a subsisté et qu'elle occupe encore une place de choix dans nos quotidiens. Les débats législatifs et judiciaires sont également, tout comme aujourd'hui, rapportés avec soin. Un fait à noter : la nouvelle importante n'est pas traitée comme aujourd'hui avec un titre de plusieurs colonnes. Rien qui tire l'œil. On tient encore à une uniformité de bon aloi. Suivant une expression pittoresque : sous le chapeau gibus du titre, la redingote tombant droit des colonnes avec quelques boutons plus visibles que les boutons; et les gros souliers du feuilleton.

Deux détails d'administration vous feront voir quel astucieux homme d'affaires doublait, en Girardin, le journaliste. Le *Siècle* se vend quarante francs à Paris et quarante-huit en province. La *Presse* a un prix rond de quarante francs pour Paris et la province. Par contre, pour la province, la *Presse* demande quinze francs de frais de poste. Ainsi tout en paraissant se vendre huit francs de moins que le *Siècle*, le journal de Girardin se vend en réalité plus cher. Second détail. La *Presse* ne paraît pas le lundi. Girardin prétend qu'il veut ainsi respecter le repos dominical et que d'ailleurs il ne se passe rien le dimanche. En réalité, ce petit subterfuge lui permet de soustraire à ses abonnés cinquante-deux numéros par année. Le *Siècle*, qui n'a pas de ces habiletés, se venge par des remarques aciculées: La *Presse*, journal quotidien, n'a pas paru hier... "La *Presse*, journal quasi quotidien..." Tant et si bien que Girardin capitule bientôt et paraît aussi le lundi.

Le *Siècle* n'est pas l'adversaire le plus dangereux de Girardin. La meute des petits journaux d'opinion qu'il a heurtés dans leur tranquille commerce, les *Débats*, la *Gazette de France*, le *Constitutionnel*, le *Temps*, le *Courrier Français*, le *National*, le *Bon Sens* dressent contre lui un plan de campagne sournois suivant un système qui trouve encore aujourd'hui de fidèles imitateurs. On n'attaque pas la *Presse* de face. On professe avant tout de ne jamais la nommer, de ne jamais rappeler surtout le prix de son abonnement. On ne procède que par des allusions très indirectes et détournées. Le plus bel exemple de cette méthode indirecte, c'est un avocat sans cause, un journaliste sans crédit, nommé Capo de la Feuillide qui nous le donne. Il convient de le citer. C'est cet article en effet qui a conduit Girardin à son malheureux duel avec Armand Carrel:

"A cette époque de hazard, de jeu, d'agiotage et de trafic, où la société est un comptoir faisant l'escompte de toutes les passions mauvaises, il s'est formé une agglomération inouïe de jeunes hommes pour l'exploitation des tendances matérielles du siècle. Ils ont trente ans à peine, et leurs contemporains ne savent rien de bien précis sur leur naissance et leur première jeunesse. Deux problèmes. Ils ont surgi tout à coup, mais comment? Autre problème! Car ils n'avaient rien de ce qui attire la considération ou la foi de la foule; il en était même qui n'avaient ni nom, ni famille, ni talent et la fortune, en passant devant leur porte, y avait à peine laissé une besace. Ils ont fait de l'industrie, de l'art, de la littérature, en mettant en jeu les talents et les capitaux des autres, qu'ils groupèrent à force d'audace autour d'une idée dont, à son de trompe, ils prônaient partout l'incalculable prodige. Quand avec cette idée ils avaient bien joué à la faillite, et qu'ils en avaient retiré pour eux, à titre de directeurs, la vie élégante et commode de quelques mois ou quelques années, ils lançaient une autre idée, à laquelle venaient se cramponner d'autres talents et d'autres capitaux..."

Cet article ne fut pas du goût de Girardin qui en avait pourtant méprisé bien d'autres. Il veut envoyer le rédacteur du *Bon Sens* en correctionnelle. Armand Carrel, directeur du *National*, homme fort estimé, intervient alors pour blâmer Girardin d'aller devant les tribunaux au lieu de répondre dans son propre journal à l'article de Capo de la Feuillide. Girardin se décide à prendre la plume. Mais son article contient un passage que Carrel trouve ambigu. Se croyant visé, dans un secret de sa vie privée, il envoie des témoins à Girardin. Un duel a lieu. Malencontreux duel qui,

blessant grièvement Girardin lui-même, entraîne, ce qui est plus grave, la mort de Carrel. Cette fin brutale, Girardin ne l'avait ni prévue ni désirée. Il s'en montra à ce point contrit qu'il renonça pour jamais au duel et qu'il fit, si l'on en croit certains dires, une pension à la femme d'Armand Carrel. Mais ce duel eut pour résultat de grossir de tous les amis de Carrel les rangs déjà nombreux des ennemis de Girardin. Trente ans après, Girardin écrivait encore: "Il n'y a que la veuve de Carrel qui m'ait pardonné. Tout le *National* m'en veut comme au jour de la mort de leur ami. Et cependant j'en ai souffert plus qu'eux." Dans la mort de Carrel, les chercheurs de symboles avaient vu l'assassinat du journal d'idées par le journal industriel. D'autres ont voulu y voir le calcul froid d'un réclamer à outrance pour lequel ce duel, facile à éviter, n'aurait été qu'une méthode assez peu recommandable de se faire une retentissante publicité.

Girardin se défend bien de mériter ce reproche comme il prétend aussi ne pas être un industriel du journalisme. Il veut un journal à bon marché et non d'un journal à rabais. N'a-t-il pas la meilleure rédaction et la mieux rétribuée? Les grands noms qui apparaissent dans la *Presse* lui donnent raison. C'est parmi les gloires déjà reconnues de Victor Hugo, de Théophile Gautier, de Gérard de Nerval, de Gustave Planche, la jeune cohorte d'Edouard Quélain, de Paul Meurice, de Marc Pommier, Scribe, Eugène Sue et Alexandre Dumas, je vous l'ai déjà dit tantôt, font partie de cette brillante phalange. Si, comme le faisait remarquer Monselet, Girardin n'a jamais eu qu'un mince talent littéraire, il a su le deviner chez les autres, de sorte que tous les hommes de lettres les plus fameux lui ont passé par les mains au cours de son directorat de la *Presse*. Prenons garde d'oublier parmi ces hommes de lettres le Vicomte de Launay, qui se trouvait en réalité une femme de lettres et n'était autre que Delphine Gay, Madame de Girardin elle-même. Le Vicomte de Launay écrit une si brillante chronique sur la vie de Paris que ses Lettres Parisiennes demeurent encore aujourd'hui la partie la plus vivante, la plus agréable, la plus franchement spirituelle de son oeuvre.

Puisque les soirées littéraires, les réunions artistiques de tous genres sont à la mode chez nous aujourd'hui, je ne puis résister au plaisir de vous inviter à lire rapidement avec moi, en hors-d'oeuvre, une lettre où le fameux Vicomte a promis à ses lecteurs, la semaine précédente, de parler d'une soirée littéraire. Apparemment oublié de sa promesse, le chroniqueur dépeint les merveilles d'une visite à l'orangerie du palais du Luxembourg. Il évoque ces fruits d'or qui vous parlent de l'Italie, de Sorrente, de Naples, de Malte. "L'oranger, arbre béni entre tous les arbres, écrit-il, emblème de la perfection; arbre de la science, mais de la science du bien, il reçoit en partage tous les dons: bois précieux, feuillage salutaire, fleur de neige enivrante et pudique, fruit d'or exquis et bienfaisant; verdure constante, floraison précoce, durée éternelle. Est-il un arbre plus parfait? Quel beau destin que celui d'un oranger! Si nous croyions à la météorologie, nous ferions toutes sortes de démarches pour être métamorphosés en oranger; nous avons une espèce de culte mêlé d'un peu d'envie pour cet arbre privilégié; nous le révérons comme un arbre de bénédiction et nous nous définissons malgré nous des pays où cette tige noble, droite et fière ne veut pas croître, où cette fleur chaste et bienveillante refuse de s'épanouir, où ce fruit superbe et généreux ne peut mûrir jamais. Ces pays-là ont commis quelque faute mystérieusement expiée. Dieu ne les a pas privés d'orangers sans motifs."

N'est-ce pas charmant, Mesdames et Mesdemoiselles? Cela continue sur ce ton léger jusqu'à la fin de la lettre et l'on s'émerveille tour à tour des fraisés dont le parfum vous ramène aux beaux jours de votre enfance, du jasmin des Açores, des océans de roses, des pyramides d'iris, des montagnes de palmiers protégeant des bataillons d'ananas tant et si bien qu'on a fait oublier au lecteur ravi la promesse de lui parler d'une soirée littéraire. Et sans avoir l'air d'y toucher, au tout dernier paragraphe de cette odorante missive, on s'écrie malicieusement:

"Et la soirée littéraire que nous allons oublier! Voici comment elle a eu lieu: on a réuni dans un salon une vingtaine de gens d'esprit, on les a fait jouer jusqu'à cinq heures du matin au lansquenet; on appelle cela une soirée littéraire."

Je le devine à quelques sourires, il suffirait de remplacer le lansquenet par un jeu plus moderne, mais non moins passionnant, pour que cette centenaire malice retrouve toute son actualité. N'insistons pas. J'en ai assez dit, je pense, pour vous démontrer que Madame de Girardin sous les traits du Vicomte de Launay, chroniqueur à la *Presse*, fait aussi bonne figure que Madame de Girardin, muse de la patrie, romancière et auteure de "La joie fait peur". Celles de mes auditrices qui chercheraient un sujet de causerie trouveront en Madame de Girardin, femme d'esprit, de quoi dire des choses charmantes, comme chacune de vous d'ailleurs sait en dire.

Si sa femme ne manquait ni de fantaisie ni d'esprit, comme vous venez de le voir, Girardin, lui, ne manquait pas d'idées. On disait et il laissait dire avec plaisir qu'il en avait une par jour. Il fallait bien, et même davantage. Il a écrit ce mot merveilleux qui aurait fait plaisir à M. de la Palice mais qui, à la réflexion, n'apparaît pas si sot: "Ceux qui font des plans de journaux n'oublient qu'une chose, c'est qu'un journal quotidien est un journal qui paraît tous les jours". Tous les journalistes de métier comprennent ce que cela signifie. L'article écrit, le journal paru, c'est déjà du passé. Tout recommence. Le tonneau des Danaïdes ne devait être rien d'autre qu'un journal. Girardin sent bien qu'aujourd'hui il faut trouver un moyen d'accrocher le lecteur pour demain. C'est à lui que l'on doit l'invention de "la suite au prochain numéro". Vous ne contesterez pas que c'était là une idée de génie et vous me permettez de vous en lire l'exemple-type. Louis Reybaud met en scène un rédacteur en chef donnant à un auteur novice la recette d'un bon feuilleton:

"Ah! bon, nous y voici," dit-il, "il faut vous vertir que la scène se passe dans un château mystérieux. C'est très nouveau comme effet."

Il lut alors ce qui suit: "Ethelgide, après que sa suivante l'eut débarrassée de ses atours, se mira pendant quelque temps dans une glace. Elle repassait dans sa mémoire les paroles qui étaient échappées à Alfred dans la scène du bosquet. Peu à peu, pourtant, ce souvenir s'effaçait pour faire place à d'autres pensées. Elle regarda autour d'elle et ne put retenir son effroi à l'aspect d'une tapisserie sombre sur laquelle était cloqué un grand Christ en ivoire. Il lui sembla que, dans le silence de la nuit, un gémissement sourd se faisait entendre, et que des cliquetis de chaînes partaient de la pièce voisine. La

ciacté des bougies devint tout à coup vacillante sans qu'on pût deviner quelle était la cause de cette agitation. Ethelgide épouvantée se jeta sur son lit, et chercha à se faire un rempart de ses rideaux; mais quel fut son effroi, quand elle vit sortir des parois du mur, qui faisait face à sa couche, un bras et une main livides tenant par les cheveux une tête ensanglantée et défigurée. QUELLE ETAIT CETTE MAIN!!!... QUELLE ETAIT CETTE TÊTE!!!

La suite au prochain numéro

"Voilà, monsieur, reprit le rédacteur en chef ce que j'appelle arrêter un feuilleton. C'est-à-dire que, sur deux millions de lecteurs il n'en est pas un seul qui ne voudra savoir ce qu'est cette tête si hardiment suspendue entre deux numéros."

\*\*\*

Evidemment, le roman-feuilleton a été bien dépassé depuis. Mais on peut se faire une idée du succès de cette nouvelle invention de M. de Girardin en songeant que la publication des "Mystères de Paris", d'Eugène Sue, pour ne citer que ce seul exemple, dura du 15 juin 1842 au 15 octobre 1843 et que le peuple de Paris s'entretenait de ses personnages comme des plus importants du moment.

Si bonne qu'elle soit, la formule Girardin réussit mieux au *Siècle* qu'à la *Presse*. C'est qu'on ne cesse de harceler Girardin. On lui en veut d'avoir raison et, non content de le calomnier, on prétend le mêler au scandale du "Musée des familles" dont l'administrateur, son ami, est poursuivi pour avoir distribué des dividendes fictifs. Il s'en tire indemne pour être replongé dans l'affaire des mines de Saint-Bérain où il n'a aucun intérêt mais où se trouve encore mêlé son ami Cleeman. On crie à l'escroquerie. Saint-Bérain devient synonyme des mines de macaroni. On fait tant et si bien que l'affaire périclite et que Cleeman est condamné. Cette fois la haine suscitée par Girardin avait été cause d'erreur judiciaire puisque, reprises par les mines de Blanzay, leurs voisines et concurrentes, "les mines de Saint-Bérain en devinrent le plus riche joyau". On a dit que l'affaire des mines de Saint-Bérain était peut-être, après l'affaire Dreyfus, la plus vaste campagne de presse qui ait abouti à un aussi large et aussi durable mouvement de passions surexcitées et qu'elle mériterait un volume. Dans une vie déjà si abondante en péripéties diverses, ne la citons que pour mémoire. Ne rappelons la contestation de l'élection de Girardin, en 1839, que pour expliquer comment le conseil de surveillance de la *Presse* en prit prétexte pour tenter de se débarrasser d'un aussi gênant directeur. Vous pouvez bien penser que tant de bruit, tant de luttes autour de Girardin compromettent les affaires de la *Presse*. Les recettes de publicité et des abonnements diminuant, on en arrive à la liquidation. Mais comme par hasard, Girardin rachète avec le banquier Dujarrier Combinaison savante peut-être, qui s'achève par la mort de Dujarrier tué en duel. Girardin est de nouveau maître de son journal. Désormais il sera toujours en bénéfice et atteindra, en 1848, une circulation de 63,000 pour d'Etat l'exile à Bruxelles, et remonter à 12,000, pendant que le coup ter à 42,000 dès son retour.

Cet exemple justifie Morienval d'écrire que "le journal est une construction aux trois quarts bâtie sur le sable et qu'il lui faut chaque jour ressaisir le public de la veille, satisfaire les êtres de désir, de changement et de frivolité que sont les lecteurs, en un mot, mener une permanente

conquête."

Le journal moderne est un mécanisme compliqué dont il semble que Girardin ait scruté d'avance tous les rouages. Vous savez maintenant, comme je vous l'ai dit tantôt, que le tarif de la publicité d'un journal s'établit suivant sa circulation. Quand vous voyez, sous la raison sociale de votre quotidien qu'il est membre de l'ABC, cela signifie qu'il appartient à l'"Audit Bureau of circulation." Cet organisme a pour objet de vérifier périodiquement la circulation exacte de tous les journaux qui lui sont affiliés. Ces chiffres font foi auprès des agences de publicité et de tous ceux qui ont de l'annonce à placer. Or, ce tarif établi d'après la circulation faisait déjà partie du système que Girardin exposait, en 1842, dans les termes suivants: "Le prix d'insertion pourra être fixé en principe, à raison de tant de centimes par chaque mille d'abonnés. En prenant le prix de 7 centimes par exemplaire, le coût de l'insertion serait: pour la *Presse*, de 91 centimes par ligne sur un tirage justifié de 13,000; pour les *Débats*, de 63 centimes sur un tirage de 9,000, pour le *Siècle*, de 2 francs 45 sur un tirage de 35,000. Chaque mois, ajoutait-il, le tirage déclaré en tête du journal fixerait le prix de la ligne". Précurseur de l'ABC (vous connaissez maintenant l'importance de ces initiales en tête d'un journal) Girardin est aussi le précurseur des grandes agences de publicité modernes. C'est pour mettre en pratique ses propres vues publicitaires que se fonde la compagnie Trouvé-Saint-Vincent dont l'objet est d'affermir la publicité collective du *Siècle*, des *Débats*, de la *Presse*, du *Constitutionnel* et de dix autres journaux, sur un tarif établi d'après leurs circulations respectives.

En 1845, Girardin croit savoir son métier de directeur de journal. Son idée du quotidien à bon marché a réussi. Il a triomphé dans la publicité. Il a compris qu'un journal valait par l'excellence de sa rédaction. Sainte-Beuve ne se plaint-il pas que la *Presse* a acheté tout ce qu'il y a d'écrivains sur le marché? L'expérience lui a appris une chose de plus. Il sait maintenant qu'un journal doit compter avec l'opinion et il l'écrit: "Le nombre des abonnés d'un journal, est en raison du plus ou moins de popularité des opinions dont il s'est constitué l'organe". C'est si vrai que la *Presse* connaît l'apogée de ses tirages et de son influence quand, en 1847 et 1848, elle reflète parfaitement l'expression du sentiment public. Cette vérité s'est vérifiée plus d'une fois depuis, même chez nous.

Voilà atteint le sommet de la carrière de Girardin administrateur de journal. Il est vrai qu'après avoir vendu la *Presse* à la mort de sa femme, il rachète la *Liberté* et fait monter à soixante mille le tirage de ce journal moribond. Il est vrai que sur sa vie politique, sa campagne contre Guizot, contre Cavaignac, sur Girardin "inventeur" de Louis-Napoléon et candidat malheureux, Girardin républicain, Girardin député de Paris, il y aurait des choses fort intéressantes à dire. Nous avons convenu de nous en tenir au rôle qu'il a joué dans l'avènement de la presse moderne. J'ai tenté de vous exposer l'essentiel. Avant de terminer, je ne puis cependant résister au plaisir de sortir, une seconde fois, du cadre tracé pour vous évoquer un moment l'envers du décor de la vie d'un grand homme. Après la mort de la pauvre Delphine, ne pouvant souffrir la solitude, Girardin épouse, malgré ses cinquante ans bien sonnés, une très jeune personne, rencontrée à Bade, Mlle Mina Brunold de Tiefenbach, d'aristocratique lignée, jolie, élégante, point sottée, mais peu faite pour comprendre le milieu où l'installait son illustre

époux. Un jour, Girardin rencontre le poète Lamartine dont la redingote râpée et l'apparence minable indiquent une situation de fortune des plus précaires. Apitoyé, Girardin l'invite à dîner sans prévenir sa jeune épouse. Peu sensible à la gloire de Lamartine, celle-ci, ne voyant que sa pauvre redingote verdie, crut bon de s'excuser auprès de ses hôtes: "Je vous demande pardon, dit-elle, mon mari ne m'avait pas prévenue." Ernest Daudet, de qui l'on tient cette anecdote ajoutait: "Huit jours plus tard, dans la même salle à manger, le prince Napoléon occupait la même place que Lamartine. Voilà que Girardin l'interpelle, et sans désigner sa femme présente, raconte à haute voix ce qui s'était passé avec l'auteur des *Méditations*. "Que pensez-vous, monseigneur, de la personne qui a commis cette inconvenance?" "Mais c'est une grue!" s'écria le cousin de l'Empereur; et, se penchant vers sa voisine: "N'est-ce pas, madame?"

De ses premières luttes pour la conquête de son nom à la plus folle équipée de son second mariage désassorti et un peu ridicule, la vie de Girardin se lit comme un véritable roman tragico-mique. Elle renferme d'ailleurs de quoi faire un excellent feuilleton. Elle ne manque pas de grandeur. Elle est attachante comme la vie de tous les grands créateurs, de tous les êtres d'énergie et de volonté. L'homme, dont, après sa mort, Grévy disait: "C'est une grande perte" et Gambetta: "C'est un forban", cet homme demeurera comme une des grandes figures du journalisme. Et si je n'ai pas été trop inférior à la tâche que je m'étais tracée, j'espère que désormais, pour reprendre à mon compte la belle évocation de Maurice Reclus, "chaque fois que vous déplierez votre journal, Emile de Girardin sera là, présent, avec son masque glabre, son lorgnon, son sourire à la Voltaire, — le sourire rare, réticent, ironique de l'audacieux dont on peut dire, au choix, qu'il déroba le feu du ciel pour le plus grand bien des hommes, ou qu'il ouvrit la boîte de Pandore."

## 60 jeunes journalistes africains de passage à Montréal

(PC) — Une soixantaine d'étudiants africains en journalisme séjourneront à Montréal pour une durée de sept semaines en avril, mai et juin prochains, question de s'initier aux méthodes journalistiques nord-américaines.

Au terme de trois années d'étude à Dakar, au Sénégal ou à Yaoundé, au Cameroun, ces jeunes adultes suivront ici un stage en presse écrite, radio et télévision, selon leur profil académique.

L'Institut international de la communication administre depuis plusieurs années ce programme offert par l'Agence canadienne de développement international.

Ces étudiants sont attendus au cours du week-end prochain. Il s'agit

pour eux d'un premier voyage en Amérique.

Durant les deux premières semaines de leur séjour, tout en composant tant bien que mal avec le choc culturel, la vingtaine de journalistes en presse écrite devront apprendre les rudiments du traitement de texte et de la photo.

Ils participeront à différents ateliers visant à les familiariser avec les modes de fonctionnement de la presse d'ici.

Dans leur domaine respectif, les étudiants en radio et télévision se familiariseront avec le matériel qui leur sera prêté pour la cueillette de l'information.

Après des trois groupes, des journalistes chevronnés agiront à titre d'animateurs. Parmi eux on retrouve le photographe Antoine Desilets, les journalistes Rollande Parent de la Presse canadienne, Antoine Char du service Interpresse et Roch Côté du journal La Presse.

Jean Lapierre et Robert Landry de la Société Radio-Canada (en radio) ainsi que Guy Roza de Télé-Métropole (en télévision) feront eux aussi de leur mieux pour faire profiter de leur expérience à ces journalistes africains.

Une fois terminée ce stage au Québec, ces derniers séjourneront une semaine aux États-Unis et feront ensuite un stage en France.

## Stage en journalisme

(PC) — Une soixantaine d'étudiants africains en journalisme séjourneront à Montréal pour une durée de sept semaines en avril, mai et juin, question de s'initier aux méthodes journalistiques nord-américaines.

Au terme de trois années d'étude à Dakar, au Sénégal ou à Yaoundé, au Cameroun, ces jeunes adultes suivront ici un stage en presse écrite, radio et télévision, selon leur profil académique.

L'Institut international de la communication administre depuis plusieurs années ce programme offert par l'Agence canadienne de développement international.

Ces étudiants sont attendus au cours du week-end prochain. Il s'agit pour eux d'un premier voyage en Amérique.

Durant les deux premières semaines de leur séjour, tout en composant tant bien que mal avec le choc culturel, la vingtaine de journalistes en presse écrite devront apprendre les rudiments du traitement de texte et de la photo.

Ils participeront à différents ateliers visant à les familiariser avec les modes de fonctionnement de la presse d'ici.

Dans leur domaine respectif, les étudiants en radio et télévision se familiariseront avec le matériel qui leur sera prêté pour la cueillette de l'information.



*La Presse, 21 janvier 1956*  
**La célébration de la  
fête patronale des  
journalistes le 29**

Initiative du Syndicat des Journalistes de Montréal. —  
Messe d'après-midi et allocution par le cardinal  
Léger. — Banquet et danse.

Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, offrira, le dimanche après-midi, 29 janvier, une messe à l'intention spéciale des journalistes qui, pour la première fois au Canada, célébreront cette année leur fête patronale, la Saint-François-de-Sales.

A la demande du Syndicat des journalistes de Montréal, Son Eminence a en effet consenti à célébrer une messe, en la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, pour les membres du syndicat et leurs épouses. Le cardinal profitera de l'occasion pour souligner le rôle et les responsabilités des journalistes.

Après la messe, qui aura lieu à 5 h. de l'après-midi, les journalistes fraterniseront en prenant le dîner en commun. La soirée se terminera par une danse.

Depuis la célébration du dixième anniversaire de fondation du Syndicat des journalistes de Montréal, il y a déjà un an et demi, les journalistes de la métropole n'ont pas eu l'occasion de se réunir pour d'autres fins que la discussion de leurs problèmes syndicaux et professionnels. Ils pourront donc, le 29 janvier, fraterniser et se récréer dans une atmosphère cordiale, en compagnie de leur mari ou épouse, ami ou amie, tout en rendant hommage à leur patron, saint François de Sales, en assistant à la messe qui sera célébrée tout spécialement pour eux.

Un grand nombre de journalistes des services de nouvelles des postes de radio de langue française et du Service français de la Presse canadienne se joindront aux journalistes syndiqués des quotidiens et hebdomadaires. Les rédacteurs en chef et les directeurs de l'information des journaux avec lesquels le syndicat a des relations contractuelles sont attendus à la messe et au dîner, auxquels ils ont été invités d'une façon spéciale.

Les autres syndicats de journa-

listes de langue française, ceux d'Ottawa, de Québec, de Trois-Rivières et de Sherbrooke, seront représentés par leurs présidents respectifs.

Dans la convocation à tous ses membres, le Syndicat des journalistes de Montréal souligne que si la solidarité est nécessaire dans les difficultés, elle doit également se manifester dans les réjouissances.

"Nous comptons sur la participation de tous les journalistes pour lesquels cette rencontre, qui promet d'être annuelle, a été organisée", ajoute-t-on.

Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger a souligné, hier après-midi, un des plus grands dangers du journalisme actuel: l'engouement des contemporains pour le sensationnel.

"A lire certains journaux, a-t-il dit, on a l'impression que la haine est plus forte que l'amour; que les accidents sont plus importants que l'activité normale. Si de tels principes étaient appliqués par tous, l'opinion publique serait vite faussée et nous pourrions redouter les calamités. Toutes les révolutions ont été déclenchées par une opinion publique mal informée, et dirigée par des exploiters."

Le cardinal parlait devant un groupe de journalistes de la métropole, réunis en l'église Notre-Dame de Lourdes, rue Ste-Catherine, près St-Janis, pour célébrer la fête de leur patron, St-François de Sales.

"Cet engouement de notre siècle, a ajouté Son Eminence, coïncide avec l'oubli de Dieu, l'éloignement du spirituel. Ce phénomène tient à la sensibilité qui caractérise l'enfance et annonce une société qui souffre d'infantilisme..."

"Le journaliste doit atteindre ce peuple d'un âge mental plus ou moins retardé, pour exercer sur lui l'influence qui ressortit à sa profession. Il ne peut faire fi de ce besoin de sensations vives. Et pourtant, tout en tenant compte de cette condition, le devoir s'impose toujours du respect de la vérité, de la morale et de la justice."

"En compétition même avec des journaux dont la publication affiche effrontément le mensonge, la déformation, l'immoralité et qui disent assez l'insouciance des éditeurs vis-à-vis le bien commun, qu'ils sacrifient à leurs in-

terêts personnels ou à leurs ambitions, en exploitant les bas instincts du peuple; on face de ces feuilles, vous devez continuer votre oeuvre en combattant le mal et en entraînant vers le bien. Et s'il vous faut plaire pour être acceptés, ce sera votre grandeur et votre mérite d'y réussir en demeurant fidèles au culte de la dignité humaine et de votre mission."

"La conscience professionnelle, poursuit le cardinal, ne permet pas au journaliste de présenter des affirmations qui dérivent de préjugés ou de passions ou d'intérêts plus ou moins avouables. Le journaliste n'a pas le droit d'emprunter à l'impression, aux partis pris, à la vénalité, ce qu'il livre en aliment à ses lecteurs. Il trahirait par cette ignorance, et sa conscience de chrétien et sa noble profession."

"Cette profession place ses membres à l'avant-garde pour le bien de la société, du pays, de l'humanité tout entière. Si nul n'a le droit de sacrifier le bien commun à des intérêts personnels, le journaliste, lui, a le devoir de fixer ce bien commun comme un objectif qu'il respecte, qu'il protège et qu'il sert."

"Aussi se garde-t-il de fausser l'opinion par des avancés risqués ou non contrôlés, de ruiner l'autorité civile ou religieuse par des allusions malveillantes, des insinuations qui confinent à la calomnie. Il entend remplir son rôle d'éducateur du peuple, en élevant le niveau esthétique et moral des lecteurs."

**DES LIMITES**

"Le journaliste, dit ailleurs le cardinal, ne doit jamais dépasser les limites de son information et de son domaine. Catholique, il

Le cardinal dénonce le journalisme à sensation.

( Le Devoir, 30 janvier 1956 )

doit comprendre qu'il est un domaine tout particulièrement délicat: et je songe, en ce moment, à l'immixtion dans les affaires de l'administration de l'Eglise. Quiconque se pose en critique et en juge de la Hiérarchie, entre sur un terrain qui lui est étranger et aborde des questions qui sont au-dessus de sa compétence."

"L'Eglise tient de son Fondateur l'assurance de l'infailibilité et de l'indéfectibilité, même si elle ne jouit du privilège de l'impeccabilité. Cela signifie qu'il est certaines questions sur lesquelles l'Eglise possède seule l'information complète et juste, comme la mission pour se prononcer. S'il s'agit, par exemple, d'affirmer la liberté dont Elle jouit dans tel ou tel pays, Elle seule sait si sa vie et son action ne trouvent pas, dans ces pays, des entraves incompatibles avec une véritable li-

berté; Elle seule peut affirmer si Elle possède vraiment les moyens essentiels pour accomplir le mandat qu'Elle tient de Dieu lui-même."

"Et si, en certains cas, des abus regrettables existaient, le journaliste catholique se rappellerait que l'Esprit-Saint a placé à la tête des différentes églises des chefs spirituels qui ont reçu de Dieu lui-même le triple pouvoir de diriger, d'enseigner et de sanctifier, et que la réforme de ces abus, dans l'Eglise, ne se fait pas par l'intervention d'une opposition comme dans les parlements modernes, mais bien par un recours discret auprès des évêques qui accueillent les requêtes des fidèles et qui prennent ensuite, devant Dieu, les décisions qu'ils croient les plus conformes au bien des âmes et à la gloire de Dieu."

# journaliste en monde moderne

*La Patrie 30 janvier 1956*

## Allocution de S. Em. le cardinal Léger

( par RENE BONIN )

"Plus que jamais, votre profession de journaliste vous invite à oeuvrer pour Dieu et sa gloire, et votre saint Patron vous indique le secret de votre toute-puissance. Vos fonctions ne sauraient être considérées, en effet, comme aléatoires et secondaires. Dans notre monde moderne, le journalisme est nécessaire. Il est une vocation. Votre profession commande une conscience professionnelle éprouvée".

Son Em. le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, témoignait en ces termes de la vocation et de la profession du journaliste, au cours du sermon qu'il a prononcé, hier après-midi, en la chapelle Notre-Dame de Lourdes, lors de la fête patronale des journalistes, la St-François de Sales.

Le cardinal Léger a dit une messe basse à cette occasion, assisté de M. Emile Lépine, P.S.S., curé de la paroisse St-Jacques, et de M. Paul-Emile Bolté, P.S.S., aumônier du Syndicat des journalistes de Montréal. Après la célébration de la messe, les journalistes, fort nombreux, en compagnie de leurs épouses, les directeurs de l'information de leurs journaux, ainsi que les rédacteurs en chef, en particulier M. Oswald Mayrand, de "La Patrie", et M. Eugène Lamarche, de "La Presse", M. Jean-Charles Harvey, du "Petit Journal", ainsi que M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C., et M. Roger Mathieu, président général du Syndicat des journalistes, se sont rendus au restaurant "Chez Butch Bouchard", rue de Montigny, pour participer à un copieux banquet. Les journalistes ont terminé dans la joie cette soirée, marquée de danses gaies et enlevantes.

### S. EM. LE CARDINAL LEGER

Voici le texte du sermon du cardinal Léger:

"Le geste que vous posez en ce moment, est un acte de foi qui vous honore et une attitude professionnelle que nous admirons", dit le cardinal Léger.

Saint François de Sales, dont on célèbre la fête aujourd'hui même, a été déclaré par Elle protecteur des journalistes, et vous avez voulu profiter de ces quelques heures de liberté du dimanche pour honorer votre saint Patron et pour recevoir de la bouche de votre Pasteur, les conseils appropriés à votre vocation.

Saint François de Sales disait "qu'il faut écrire tard, ses ouvrages, et parler tôt, c'est-à-dire se mettre de bonne heure à la prédication, parce que c'est un métier qui ne s'apprend que par l'exercice". Le journalisme étant un langage écrit, il exige de ceux qui s'y livrent, les qualités et de ceux qui parlent et de ceux qui écrivent. C'est un métier qui ne s'apprend vraiment que par l'exercice, et il faut beaucoup de qualités pour y persévérer.

Saint François de Sales ajoutait: "Il faut plus de plomb pour écrire, plus de mercure pour parler". Mais pour un catholique, tant le plomb que le mercure doivent servir à la plus grande gloire de Dieu et à la défense de la Sainte Eglise. Tel était l'enseignement du saint Evêque de Genève.

Vous savez, en effet, que Dieu est la fin dernière et l'homme comme de l'univers, et que toute activité qui ne s'intègre pas dans le grand jeu de l'Histoire et du Monde pour glorifier Dieu, est vaine et stérile. "Coeli enarrant gloriam Dei... Les cieux racontent la gloire de Dieu, et le firmament annonce l'oeuvre de ses mains, les sentiments de mon coeur seront sans cesse sous votre regard, ô Seigneur, qui êtes mon soutien et mon libérateur." "De mon coeur débordent des paroles exquises, c'est au Roi que je dédie mon chant, ma langue est le roseau d'un scribe rapide."

"Le christianisme, en effet, n'est pas une doctrine d'évasion. Il n'est pas non plus lié aux retours éternels et aux cycles sans fin. Il s'insère dans une philosophie ouverte à un développement progressif du monde dans le temps. Il tend à faire croître l'humanité dans le Christ et l'Esprit et, par là même, doit vouloir nécessairement que les manifestations terrestres de cette humanité portent en elles la marque d'une croissance intérieure progressive... Le catholicisme accueille le progrès humain, dans toutes ses dimensions, comme une condition et même comme une composante de sa perfection propre. Et par là, on enlève tout fondement à l'une des aversions les plus profondes éprouvées par la sensibilité philosophique et scientifique moderne à l'endroit du catholicisme." Puissent les chrétiens vivre dans de pareilles perspectives, et avancer joyeusement dans la voie de la domination spirituelle de l'univers!

Plus que jamais, votre profession de journalistes vous invite à oeuvrer pour Dieu et sa gloire, et votre saint Patron vous indique le secret de votre toute-puissance. Vos fonctions ne sauraient être considérées, en effet, comme aléatoires et secondaires. Dans le monde moderne, le journalisme est nécessaire. Il est une vocation. Mais votre profession commande, chez celui qui s'y consacre, une conscience pro-

fessionnelle éprouvée, un sens aigu du bien commun, la connaissance exacte de son rôle dans la formation de l'opinion publique. Vous êtes cependant appelés à l'exercer de nos jours, dans un climat de difficultés et de dangers, puisqu'il faut vous adapter au goût du sensationnel qui caractérise notre époque. Et si le philosophe a pu écrire: "Il est plus dangereux d'être homme que d'être pierre" le journaliste peut à son tour trouver plus grave d'être auteur que d'être lecteur.

### LA CONSCIENCE PROFESSIONNELLE

La conscience est le tout de l'homme. En ce réduit où il vit seul, se joue son destin éternel comme aussi le problème de sa vie terrestre dont la répercussion contribue au progrès ou à la ruine de l'époque où il évolue. La conscience professionnelle n'est qu'un aspect de la conscience morale. L'on n'est un chrétien consciencieux que si l'on est consciencieux partout, dans tous ses actes, y compris les démarches et les activités de son métier et de sa profession.

Ce jugement de valeur qui déclare: "Ceci est bien, cela est mauvais; ceci est à faire, cela est à éviter..." revêt une importance capitale dans vos fonctions. Mettre de la conscience dans ce que vous écrivez, dans ce que vous publiez, dans ce que vous annoncez, recommandez ou condamnez, dans les illustrations, les commentaires, les allusions de votre journal, c'est comparer à tout moment votre mentalité, vos intentions, votre activité, à la loi chrétienne, c'est-à-dire à l'enseignement du Divin Maître, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Juge souverain des vivants et des morts. Aussi, la conscience professionnelle commande au journaliste, une formation intellectuelle et culturelle solide et jamais stagnante, une information exacte et précise sur le monde, ses problèmes, ses progrès. Le journaliste s'adresse à des intelligences dont l'objet est la Vérité, à des volontés créées pour le Bien. Il lui faut donc être en mesure de fournir un aliment adéquat à ces nobles facultés humaines.

Or, une saine philosophie est nécessaire à la formation de l'homme cultivé. Cette science, vous ne l'ignorez pas, insère le particulier— idées ou faits— dans des vues générales. C'est ainsi que le journaliste catholique consciencieux éclairera, pour ses lecteurs, les événements et les problèmes, à la lumière des principes qui concordent avec la Vérité immuable de la droite raison et de la foi. Combien alors, la connaissance solide des données philosophiques sur la liberté et sur l'homme, et l'étude de l'Histoire de Dieu, s'avèrent une précieuse sécurité, en nos jours, chez ceux qui enseignent le peuple!

Dans son livre "Christianisme et Histoire", le chanoine Thils nous fournit une illustration de cette sécurité: "A ce désir légitime du progrès des savants et des hommes d'action, les temps actuels n'offrent qu'une seule réponse, entend-on dire assez fréquemment aujourd'hui: le marxisme. Celui-ci possède, dit-on, une philosophie de l'histoire très précise, qui permet à chacun de comprendre son temps et de peser sur lui". Et que fera le chrétien, continue l'auteur, en face de telles affirmations? Après des considérations intéressantes, le philoso-

phie répond à la perplexité possible des moins informés, dans un chapitre qu'il intitule: "Le christianisme et le sens de l'histoire" et qu'il commence par les affirmations suivantes:

"Si le monde possédait l'idée d'une histoire authentique, c'est au christianisme qu'il le doit: telle est la conclusion unanime des auteurs qui ont étudié le sens de l'histoire dans les divers systèmes de pensée. Sans le christianisme, répètent-ils, la durée n'a aucun sens. Voilà déjà de quoi calmer l'inquiétude des chrétiens. Née du christianisme, la doctrine du temps et de l'histoire ne peut lui être étrangère, ni certes hostile..."

La conscience professionnelle ne permet pas au journaliste de présenter sur ces questions qui influent sur le marché du monde, des à peu près, des affirmations qui découlent de préjugés ou de passions ou d'intérêts plus ou moins avouables. De par sa profession, le journaliste peut s'appliquer la parole de l'Évangile: "Vous êtes la lumière du monde". Flambeau pour l'intelligence, sémaphore pour la conduite, le journaliste catholique n'a pas le droit d'emprunter à l'impression, aux partis pris, à la vétille, ce qu'il livre en aliment à ses lecteurs. Il trahirait par cette ignorance, et sa conscience de chrétien et sa noble profession.

#### BIEN COMMUN

Cette profession vous place, en effet, à l'avant-garde pour le bien de la société, du pays, de l'humanité tout entière. Si nul n'a le droit de sacrifier le bien commun à ses intérêts personnels, le journaliste, lui, a le devoir de fixer ce bien commun, comme un objectif qu'il respecte, qu'il protège et qu'il sert. Aussi se garde-t-il de fausser l'opinion par des avancés risqués ou non contrôlés, de ruiner l'autorité civile ou religieuse par des allusions malveillantes, des insinuations qui confinent à la calomnie. Il entend remplir son rôle d'éducateur du peuple, en élevant le niveau esthétique et moral des lecteurs. "Vous savez, par votre propre expérience quotidienne, disait Pie XII à des journalistes de la presse étrangère réunis autour de lui, en mai 1955, comme il est souvent malaisé d'assurer à la pure vérité, dans le champ de l'opinion publique, ne fût-ce qu'une partie de cette considération sur laquelle peuvent fréquemment compter le mensonge et les demi-mérités, quand elles étonnent et séduisent. Jean de La Fontaine n'a-t-il pas exprimé une observation semblable dans les vers bien connus:

"L'homme est de glace aux vérités; il est de feu pour les mensonges."

Comparaison qui renferme plus qu'une parcelle de vrai. Mais s'il existe en ce bas monde un *tempus belli*, temps pour la guerre, et un *tempus pacis*, temps pour la paix; un *tempus loquendi*, temps pour parler, et un *tempus tacendi*, temps pour se taire; il n'y a pas de *tempus veri*, temps pour la vérité, et *tempus falsi*, temps pour l'erreur. Quand il s'agit des relations entre les nations et les États, l'éducation de l'opinion publique à regarder les choses comme elles sont, à considérer la vérité sans passion, dans le calme et la dignité, est une des conditions essentielles à l'aplanissement des oppositions, au rapprochement et à la paix."

3 — Ce que le Saint-Père affirme ici, au sujet des relations entre les États, garde toute sa valeur normative lorsqu'il s'agit d'établir des relations amicales entre les différents groupes d'une même cité. A lire certains journaux, on a l'impression que la haine est plus forte que l'amour; que les accidents sont plus importants que l'activité normale. Si de tels principes étaient appliqués par tous, l'opinion publique serait vite faussée et nous pourrions redouter les pires calamités. Toutes les révolutions ont été déclenchées

par une opinion publique mal informée, et dirigée par des exploités. C'est dans ce contexte d'une opinion publique qui a pris des dimensions mondiales, qu'il faut replacer ces paroles que le Saint-Père adressait, le 4 juin dernier, à un groupe d'éminents journalistes français, réunis à Rome à l'occasion du Congrès international de l'Association de la Presse latine.

"A l'heure présente, l'écrivain et le journaliste exercent une influence prépondérante sur l'opinion. Ils s'emparent des faits religieux, politiques, économiques, des événements, graves ou insignifiants, des succès littéraires ou des modes philosophiques, et les présentent au public en les appuyant d'un commentaire qui les illustre, les colore d'émotivité, leur communique en somme tout le relief qui en fera l'intérêt. Bien rares parmi les lecteurs, ceux qui sont à même de critiquer pertinemment le texte qu'ils ont sous les yeux. Cette transformation que le chroniqueur, l'auteur d'un reportage, d'une enquête, d'une étude critique, fait subir au fait brut, personne ne la lui reprochera: on attend de lui, au contraire, qu'il interprète son sujet avec toute la richesse de son esprit et de sa sensibilité, qu'il en fasse ressortir les aspects qui l'ont personnellement frappé."

Mais, je vous pose ici une question: Ce fait brut, cette masse d'argile que vous avez à transformer pour vos lecteurs, qu'en ferez-vous? Un Méphisto tentateur et trompeur? Un ange messager de lumière?

Une image de la Vérité et de l'Amour?

"L'oeuvre du juste est pour la vie; le gain du méchant est pour le péché", dit l'Écriture. Journalistes catholiques, vous avez opté pour l'oeuvre du juste. Grâce à votre influence, l'opinion publique s'ouvrira chaque jour davantage "aux profondes raisons qui conditionnent la paix et le bien-être social, c'est-à-dire selon l'expression du Saint-Père lui-même, le sens de la dignité de l'homme, de ses responsabilités personnelles, de ses devoirs envers la Communauté."

Conscient de son rôle primordial et de ses responsabilités aux incalculables répercussions, le journaliste ne doit jamais outrepasser les limites de son information et de son domaine. Le journaliste catholique doit comprendre qu'il est un domaine tout particulièrement délicat; et je songe, en ce moment, à l'immixtion dans les affaires de l'administration de l'Église. Qui-conque se pose en critique et en juge de la Hiérarchie, entre sur un terrain qui lui est étranger et aborde des questions qui sont au-dessus de sa compétence.

L'Église n'est pas une société humaine. Elle est un mystère. Pour un vrai catholique, Elle est une Mère. Et qui oserait livrer les défauts de sa mère au grand public? L'Église tient de son Divin Fondateur l'assurance de l'infaillibilité et de l'indéfectibilité. Remarquez bien que le Seigneur ne lui a pas donné le privilège de l'impeccabilité. Saint Pierre avait reçu les promesses de l'infaillibilité lorsqu'il abandonna son Maître au moment de la Passion. Quelle belle nouvelle à sensation pour ceux qui auraient voulu détruire l'Église dès sa fondation. Mais Dieu avait jeté du bon ciment dans les fondations, et Jésus pardonnait à son Apôtre.

Société humano-divine, l'humain présentera dans l'Église les limites de l'humain, c'est inévitable; mais comme il est difficile de toucher le manteau sans atteindre celui qui en est revêtu. Aussi le journaliste qui attaque, devant le peuple, les représentants de l'Église, tue la vie

divine dans les âmes et prépare une génération d'incroyants.

L'Église n'est pas et ne saurait être un parti politique. Il ne peut être pour Elle question de gauche ou de droite, de cléricisme ou de laïcisme. Pour l'Église, c'est le Christ et l'Esprit du Christ qui importent. "De même que le Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie". "Celui qui vous écoute, m'écoute, Celui qui vous méprise, me méprise". "Ne craignez pas, j'ai vaincu le monde". "Toute puissance m'a été remise au ciel et sur la terre. Et voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles".

Dans la lumière de ces textes évangéliques, le journaliste catholique comprendra facilement qu'il est certaines questions sur lesquelles l'Église possède seule l'information complète et juste, comme la mission pour se prononcer. S'il s'agit, par exemple, d'affirmer la liberté dont Elle jouit dans un tel ou tel pays, Elle seule sait si sa vie et son action ne trouvent pas, dans ces pays, des entraves incompatibles avec une véritable liberté; Elle seule peut affirmer si Elle rencontre vraiment les possibilités essentielles pour accomplir le mandat qu'Elle tient de Dieu lui-même: "Allez, enseignez toutes les nations, baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit..." Et si, en certains cas, des abus regrettables existaient, le journaliste catholique se rappellerait que l'Esprit-Saint a placé à la tête des différentes Églises des Chefs spirituels qui ont reçu de Dieu lui-même le triple pouvoir de diriger, d'enseigner et de sanctifier, et que la réforme de ces abus, dans l'Église, ne se fait pas par l'intervention d'une opposition comme dans les parlements modernes, mais bien par un recours discret auprès des Evêques qui accueillent les requêtes des fidèles et qui prennent ensuite, devant Dieu, les décisions qu'ils croient les plus conformes au bien des âmes et à la gloire de Dieu.

#### DIFFICULTES ET DANGERS

Si votre vocation est grande par son rôle et sa responsabilité, elle rencontre cependant des dangers et des difficultés indéniables. Parmi ces dernières, j'ai signalé tout à l'heure le goût, l'oserais dire l'engouement de nos contemporains pour le sensationnel. Nous n'avons pas à établir par des preuves très élaborées cette soif de l'excitation qui s'avère inextinguible dans le climat naturaliste et matérialiste qui envahit graduellement notre société. "Celui qui boit de cette eau aura encore soif; mais celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, n'aura plus jamais soif; mais l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une source d'eau jaillissante pour la vie éternelle," avait affirmé Jésus. Il reste hélas! trop probant que l'engouement de notre siècle pour le sensationnel coïncide avec l'oubli de Dieu, l'éloignement du spirituel. Ce phénomène tient à la sensibilité qui caractérise l'enfance et annonce une société qui souffre d'infantilisme.

Il s'agit tout de même pour vous, cependant, d'atteindre ce peuple d'un âge mental plus ou moins retardé, pour exercer sur lui l'influence qui ressortit à votre profession. Vous ne pouvez faire fi de son besoin de sensations vives. Et pourtant, tout en tenant compte de cette condition, le devoir s'impose toujours à votre conscience, du respect de la Vérité, de la Morale et de la Justice.

En compétition même avec des journaux dont la publication affi-

# Rôle et responsabilités du journaliste catholique

*La Presse 30 Janvier 1956*  
Le cardinal rappelle les fonctions des journalistes, à l'occasion de la célébration de leur fête patronale, la Saint-François-de-Sales.

"Conscient de son rôle primordial et de ses responsabilités aux innombrables répercussions, le journaliste ne doit jamais outrepasser les limites de son information et de son domaine. Le journaliste catholique doit comprendre qu'il est un domaine tout particulièrement délicat et je songe, en ce moment, à l'immixtion dans les affaires de l'administration de l'Eglise. Quiconque se pose en critique et en juge de la Hiérarchie, entre sur un terrain qui lui est étranger et aborde des questions qui sont au-dessus de sa compétence."

Voilà ce que déclarait hier, devant un groupe de journalistes réunis à la chapelle Notre-Dame de Lourdes pour fêter, sous les auspices du Syndicat des Journalistes de Montréal, la fête patronale de saint François de Sales, S. Em. le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal.

Le cardinal, prononçant un sermon au cours d'une messe qu'il célébrait lui-même, a rappelé les fonctions et devoirs du journaliste catholique, tirant de nombreux textes de S.S. le Pape Pie XII des enseignements s'appliquant aussi bien au journaliste canadien-français qu'à celui des autres pays.

## L'oeuvre du juste...

"Journalistes catholiques, a dit le cardinal, vous avez opté pour l'oeuvre du juste. Grâce à votre influence, l'opinion publique s'ouvrira chaque jour davantage aux profondes raisons qui conditionnent la paix et le bien-être social, c'est-à-dire selon l'expression du Saint-Père lui-même, le sens de la dignité de l'homme, de ses responsabilités personnelles, de ses devoirs envers la communauté."

## Rapports avec l'Eglise

Après avoir émis l'opinion que le journaliste entre dans un domaine "qui lui est étranger et aborde des questions qui sont au-dessus de sa compétence", en s'immixtant dans les affaires de l'administration de l'Eglise, le cardinal poursuit: "L'Eglise n'est pas une société humaine. Elle est un mystère. Pour un vrai catholique, Elle est une Mère. Et qui oserait livrer les défauts de sa mère au grand public? L'Eglise tient de son Divin Fondateur l'assurance de l'infaillibilité et de l'indéfectibilité..."

"Société humano-divine, l'humain présentera dans l'Eglise les limites de l'humain, c'est inévitable; mais comme il est difficile de toucher le manteau sans atteindre celui qui en est revêtu. Aussi, le journaliste qui attaque, devant le peuple, les représentants de l'Eglise, tue la vie divine dans les âmes et prépare une génération d'incroyants."

"L'Eglise n'est pas et ne saurait être un parti politique. Il ne peut être pour Elle question de gauche ou de droite, de cléricisme ou de laïcisme. Pour l'Eglise, c'est le Christ et l'Esprit du Christ qui importent..."

...Le Journaliste catholique comprendra facilement qu'il est certaines questions sur lesquelles l'Eglise possède seule l'information complète et juste, comme la mission pour se prononcer. S'il s'agit, par exemple, d'affirmer la liberté dont Elle jouit dans tel ou tel pays, Elle seule sait si sa vie et son action ne trouvent pas, dans ces pays, des entraves incompatibles avec une véritable liberté..."

## Difficultés et dangers

Parmi les difficultés et dangers que rencontre encore le journaliste de nos jours, le cardinal souligne "l'engouement de notre siècle pour le sensualisme, (qui) coïncide avec l'oubli de Dieu, l'éloignement du spirituel. Ce phénomène tient à la sensibilité qui caractérise l'enfance,

et annonce une société qui souffre d'infantilisme".

Vous devez respecter toujours, la Vérité, la Moralité et la Justice, ajoute le cardinal.

"En compétition même avec des journaux dont la publication affiche effrontément le mensonge, la déformation, l'immoralité et qui disent assez l'insouciance des éditeurs vis-à-vis du bien commun, qu'ils sacrifient à leurs intérêts matériels ou à leurs ambitions en exploitant les bas instincts du peuple: en face de ces feuilles, vous devez continuer votre oeuvre en combattant le mal et en entraînant vers le bien. Et s'il vous faut plaire pour être acceptés, ce sera votre grandeur et votre mérite d'y réussir en demeurant fidèles au culte de la dignité humaine et de votre mission."

"Vous continuerez de travailler dans notre milieu, avec une conscience droite et sincère, avec le souci d'exercer judicieusement et intégralement votre profession, d'apporter au bien commun votre quote-part intelligente et généreuse en remplissant dans la lumière, la justice et la charité, votre rôle irremplaçable de journalistes catholiques."

## Sens d'une vocation

"Plus que jamais, avait déclaré le cardinal au début de son sermon, votre profession de journalis-

tes vous invite à oeuvrer pour Dieu et sa gloire, et votre saint Patron vous indique le secret de votre toute-puissance. Vos fonctions ne sauraient être considérées, en effet, comme aléatoires et secondaires. Dans notre monde moderne, le journalisme est nécessaire. Il est une vocation. Mais votre profession commande de celui qui s'y consacre, une conscience professionnelle éprouvée, un sens aigu du bien commun, la connaissance exacte de son rôle dans la formation de l'opinion publique."

Parlant ensuite de la conscience professionnelle, le cardinal déclare qu'elle "n'est qu'un aspect de la conscience morale. L'on n'est un chrétien consciencieux que si l'on est consciencieux partout, dans tous ses actes, y compris les démarches et les activités de son métier et de sa profession... Mettre de la conscience dans ce que vous écrivez, dans ce que vous publiez, dans ce que vous annoncez, recommandez ou condamnez, dans les illustrations, les commentaires, les allusions de votre journal, c'est comparer à tout moment votre mentalité, vos intentions, votre activité, à la loi chrétienne, c'est-à-dire à l'enseignement du Divin Maître, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le juge souverain des vivants et des morts."

"Aussi, la conscience professionnelle commande au journaliste une formation intellectuelle et culturelle solide et jamais stagnante, une information exacte et précise sur le monde, ses problèmes, ses progrès."

"Le Journaliste catholique consciencieux éclairera, pour ses lecteurs, les événements et les problèmes, à la lumière des principes qui concordent avec la Vérité immuable de la droite raison et de la foi, combien alors la connaissance

notre des données philosophiques sur la liberté et sur l'homme, et l'étude de l'histoire de Dieu, s'avèrent une précieuse sécurité, en nos jours, chez ceux qui enseignent le peuple!"

Après le sermon du cardinal, la messe, les journalistes se sont rendus au restaurant Butch Bouchard où un souper avait lieu, suivi d'une soirée. On y remarquait, outre les officiers du Syndicat des Journalistes de Montréal, les présidents des sections (Le "Petit Journal-Photo-Journal", la "Patrie" et la "Presse"), les directeurs de l'Information et les rédacteurs en chef de ces journaux ou leurs représentants.

La célébration de la fête de saint François-de-Sales, patron des journalistes, était organisée pour la première fois à Montréal, comme cela se pratique déjà dans divers autres pays. Tout indique que l'événement sera marqué chaque année.

Suite et fin de l'allocution prononcée par son Excellence le cardinal Léger.  
( La Patrie, 30 janvier 1956 )

che effrontément le mensonge, la déformation, l'immoralité et qui disent assez l'insouciance des éditeurs vis-à-vis du bien commun, qu'ils sacrifient à leurs intérêts matériels ou à leurs ambitions, en exploitant les bas instincts du peuple; en face de ces feuilles, vous devez continuer votre oeuvre en combattant le mal et en entraînant vers le bien. Et s'il vous faut plaie pour être acceptés, ce sera votre grandeur et votre mérite d'y réussir en demeurant fidèles au culte de la dignité humaine et de votre mission.

Il s'agit de prendre au sérieux ce défaut d'équilibre moral si déplorable dans la masse, comme ce manque d'un jugement droit sur la réalité des valeurs. "On reste indifférent, dit Notre Saint-Père, devant des misères véritables, tandis que l'on tend avec un goût malsain vers tout ce qui excite la sensibilité de façon anormale. Des faits insignifiants en soi suscitent parfois une réaction disproportionnée. Vous avez le devoir, pour le bien de la sainte Église, de prévenir ces déformations ou d'y porter remède dans toute la mesure du possible. Flatter les tendances égoïstes ou nuisibles du lecteur, équivaudrait à commettre une action gravement préjudiciable, aussi bien aux dépens de celui qui en est la victime que de l'honneur même de votre Association." (Allocution aux rédacteurs des chroniques locales de la presse romaine, 3 juillet 1955. Informations catholiques internationales, 15 juillet 1955.)

Vous garderez, vous journalistes catholiques, "le souci de rapporter exactement les faits, sans céder à la tentation d'en grossir la portée, mais en observant aussi les critères impérieux du respect des personnes et de la décence morale. Il vous appartient de regarder la société contemporaine dans toutes ses activités, et de choisir ce qui vous semble digne d'intérêt. Travaillez avec une conscience droite et loyale, avec le souci de découvrir et de publier ce qui sert la vérité, ce qui contribue à promouvoir les valeurs humaines véritables et universelles". Telle était l'ultime recommandation du Chef Suprême de l'Église à son auditoire du 4 juin 1955. Vous comprendrez que je la reprenne devant vous qui formez une élite dans notre société contemporaine. Je vous la rappelle comme témoignage de ma confiance en votre esprit chrétien, en votre franche soumission, en votre vaillance de nobles combattants.

Vous continuerez de travailler dans notre milieu, avec une conscience droite et sincère, avec le souci d'exercer judicieusement et intégralement votre profession, d'apporter au bien commun, votre quote-part intelligente et généreuse en respirant dans la lumière, la justice et la charité, votre rôle irremplaçable de journalistes catholiques.

Ensemble, nous solliciterons cette grâce en nous associant dans un acte de foi vive et profonde au Sacrifice auguste de la Messe que nous célébrons pour honorer saint François de Sales et pour attirer sur toute la profession les bénédictions du Seigneur."

TROISIEME SECTION

La Presse

Le cardinal avec les journalistes

30 janvier 1956



S. Em. le cardinal PAUL-EMILE LEGER, archevêque de Montréal, a célébré une messe et prononcé un sermon pour les journalistes réunis à la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, hier, pour la fête patronale de saint François-de-Sales. Le voici, s'entretenant avec quelques-uns des directeurs du Syndicat des journalistes de Montréal qui avait organisé la manifestation. De gauche à droite: M. EMILE QUINTAL, président de la section "La Presse" du syndicat; M. GERARD PICARD, président général de la CTCC, le cardinal, M. ROGER MATHIEU, président général du syndicat et M. HERVE LEPINE, président de la section la "Patrie" du syndicat. (cliché I.A. PRESSE)



FETE PATRONALE DES JOURNALISTES. — Les journalistes ont célébré hier, par une brillante manifestation, leur fête patronale, la Saint-François de Sales. Son Em. le cardinal Léger a dit la messe et prononcé, à cette occasion, un sermon sur la vocation et la conscience professionnelle du journaliste. Un grand banquet au restaurant Chez Butch Bouchard marquait la manifestation civile de la fête. On reconnaît ci-haut, de gauche à droite, MM. Emile Quintal, président du local la "Presse" du Syndicat des journalistes de Montréal; Gérard Picard, président de la C.T.C.C.; Son Em. le cardinal Léger; Roger Mathieu, président général du Syndicat, et Hervé Lépine, président du local la "Patrie" du Syndicat. (Photo J.-P. LEBLANC — LA PRESSE)



**A LA FETE ANNUELLE DU SYNDICAT DES JOURNALISTES DE MONTREAL.**  
 — Les membres du syndicat des journalistes de Montréal ont célébré, hier, la fête de leur saint patron, saint François de Sales. Après avoir assisté à la messe célébrée à leur intention par Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, ils se sont réunis, au restaurant Chez Butch Bouchard, pour de fraternelles agapes. Sur notre photo, de g. à d. : Mme Emile Quintal; M. Eugène

Lamarche, rédacteur en chef à la "Presse"; Mme Jacques Daoust; M. Oswald Mayrand, rédacteur en chef à la "Patrie"; Mme Pierre-Paul Lafortune; M. Paul-Emile Bolté, P.S.S., aumônier du syndicat; Mme Gérard Picard; M. Roger Mathieu, président du Syndicat des journalistes de Montréal et Mme Hervé Major, épouse du chef d'information à la "Presse".

(Photo J.-P. Laliberté—La Patrie)

Le 6 octobre 1965 - No 1060-1



Photo VILLES DE  
CITÉ DE Montréal

VISITE DES JOURNALISTES BRITANNIQUES



## Un service de nouvelles françaises

18 avril 1951

La Presse Canadienne est prête à en établir un, dit M. Hervé Major.

Toronto, 18. (P.C.) — M. Hervé Major, chef de l'information à la "Presse", a dit aujourd'hui aux délégués à la réunion annuelle de la Presse Canadienne, à l'issue de sa première année à la présidence de cette coopérative, qu'il a l'intention de demander aux journaux de langue française membres de cette agence de nouvelles, s'ils ne désiraient pas recevoir les dépêches en français.

Le service des nouvelles de la Presse Canadienne s'étend au monde entier, il couvre le Canada au moyen du travail réuni de tous les quotidiens, membres de la coopérative, et les autres pays par des ententes au sujet d'échanges de nouvelles conclues avec les agences de presse qui s'y trouvent. En 1944, a dit M. Major, le conseil d'administration de la Presse Canadienne a accepté une proposition à l'effet de fournir le service des nouvelles aux membres de langue française dans leur propre langue.

### Le premier service bilingue

Les membres avaient cependant décidé à ce moment de continuer, pour un certain temps encore, à recevoir le service anglais et faire eux-mêmes la traduction des nouvelles. Hier, le bureau des directeurs a approuvé officiellement le principe de desservir les membres actuels de langue française au coût régulier.

M. Major a toutefois ajouté qu'il y a de nombreuses entraves à ce projet.

"Mais l'idée de faire de la Presse Canadienne le premier service de nouvelles bilingue au monde est si importante et significative dans notre pays bilingue, a-t-il dit, qu'elle mérite tous les efforts imaginables en vue de la réaliser.

M. Major a fait allusion à l'établissement possible d'un service de nouvelles en français, dans sa revue annuelle des affaires de la Presse Canadienne, qui ont une coopérative nationale de nouvelles groupant 90 quotidiens canadiens. Ce rapport présente aussi la situation financière de l'agence. M. Major a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres. Il y eut aussi élection.

### Hommage à M. Major

Au début de la réunion, M. D. B. Rogers, du journal "Regina Leader-Post" a rendu hommage à M. Major, affirmant qu'il possède "les nombreuses et belles qualités qui caractérisent ceux qui dirigent la presse de langue française au Canada, la finesse, la ténacité et l'amabilité". Et à ces qualités, a-t-il poursuivi, il s'en ajoute une autre qui convient éminemment bien au poste qu'il occupe, la justice "dans tout ce qu'il étudie, décide et fait".

Il a de plus souligné que M. Major est un homme qui "s'assit encore à un pupitre et qui ne fait pas que voir la nouvelle, mais qui y travaille aussi", et il a rappelé qu'il marche sur les traces d'un autre distingué président de langue française, M. Henri Gagnon, qui, au cours d'un terme de deux ans, de 1933 à 1935, "a su se faire apprécier de ses collègues des journaux de langue anglaise" et qui "a apporté une précieuse contribution au progrès, et à la solidarité de la Presse Canadienne".

## Le bilinguisme dans les services d'information

9 mai 1951

La Presse Canadienne non seulement réélit un président canadien-français, mais offre maintenant un service de dépêches en notre langue.

Toronto, 9. (P.C.) — La dernière assemblée annuelle du conseil d'administration de la Presse Canadienne, à Toronto, le 18 avril 1951, a souligné l'importance du français dans les journaux canadiens, de plusieurs manières.

D'abord M. D. B. Rogers, du "Regina Evening Leader-Post", rappelle que c'est la deuxième fois dans l'histoire de la Presse Canadienne qu'un journaliste de langue française préside l'assemblée annuelle. Il a salué en M. Hervé Major, de la "Presse", les caractères de la presse canadienne-française: finesse, constance, politesse, cordialité, équité. M. Major est le digne successeur de M. Henri Gagnon, qui occupa les mêmes fonctions en 1933-1935. M. A. F. Mercier, de l'"Événement-Journal" de Québec, remercie M. Rogers de l'hommage rendu au journalisme canadien-français en la personne de M. Major. Celui-ci a été réélu président de la Presse Canadienne le dernier jour de l'assemblée.

### Régime actuel des dix membres de langue française

En présentant son rapport annuel sur le travail de la Presse Canadienne, M. Major rappelle que 10 journaux membres de l'association paraissent en français. M. Major

propose maintenant à ces journaux un service de dépêches français.

Dès 1944 le conseil d'administration de la Presse Canadienne approuvait le principe d'un service français. Mais les abonnés de langue française ont, tout en acceptant le projet, préféré garder le rabais et le service anglais. Le conseil propose de nouveau le service français.

M. Major reconnaît qu'il y a beaucoup d'obstacles à l'établissement d'un service français. Mais il souligne le prestige que retirerait la Presse Canadienne d'être la première agence d'informations à instituer un service bilingue. Notre pays est

d'ailleurs bilingue. Le service français vaudra donc l'effort tenté pour le fonder. M. Gillis Purcell, directeur général et secrétaire de la Presse Canadienne, en développant les observations de M. Major, souligne l'opportunité pour les abonnés français de reprendre l'étude d'un service en leur langue. M. F. I. Ker, président honoraire de l'association, approuve le principe du bilinguisme pour une organisation nationale.

## Le service de Canadian Press devient bilingue

Les journaux de langue française, membres de l'agence PRESSE CANADIENNE, ont convenu, hier, de faire livrer leurs nouvelles par fil en français.

Les représentants de dix quotidiens de Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Granby, Montréal et Ottawa ont pris unanimement ce qu'ils considèrent comme une décision historique. Le début de ce service de la Presse Canadienne en français est projeté pour le 1er octobre.

M. Hervé Major, de la "Presse", président de la Presse Canadienne, a dit: "C'est un grand événement — cela veut dire que les journaux de langue française appartenant à la Presse Canadienne recevront leurs nouvelles canadiennes et mondiales en français et n'auront plus à les traduire individuellement.

Le principe de la livraison des informations de la Presse Canadienne en français avait été approuvé par tous les membres de la Presse Canadienne à leur réunion annuelle du mois d'avril dernier.

Une filiale de la Presse Canadienne, Press News, qui fournit les nouvelles à 87 postes de radio privés, avait inauguré un service français en 1945. C'était le premier service bilingue de nouvelles au Canada.

Assistaient à la réunion d'hier: MM. Major; Emile Jean, représentant Le Nouvelliste, de Trois-Rivières, Le Soleil et l'Événement-Journal, de Québec; Alphée Gauthier, de la Tribune de Sherbrooke; Aimé Laurion, La Voix de l'Est, Granby; Eustache Letellier de Saint-Juste, La Patrie, Montréal; Jean-Marc Laliberté, Le Devoir, Montréal; Bernard Tailleux et Fernand Lacroix, Le Canada, Montréal; et Aurèle Gratton, Le Droit, Ottawa, ainsi que MM. William Stewart, chef de bureau à Québec; Alan Randal, chef de bureau à Montréal; C. A. Day, trésorier, Toronto, et Gillis Purcell, gérant général de la Presse Canadienne.

Le Canada

La "Une" 3 oct 1951

N.D.L.R.—A l'occasion de la semaine des journaux, qui a lieu cette semaine même, ils nous a paru opportun de publier la chronique ci-dessous sur la "Une".

Pour les journalistes, la "Une" est la première page. N'y entre pas qui veut, ni n'importe quoi. D'abord, les annonces, toutes les annonces, en sont exclues. C'est la page par excellence du lecteur. Il faut ensuite aux nouvelles un certain ton pour "faire" la "Une". Dépêches internationales et nationales, désastres, catastrophes, héroïsme, lâcheté, exploits et découvertes, crimes et châtements, guerre et paix, la joie et les larmes, le beau et le laid, tout cela peut se mêler dans la "Une", mais à condition que dans chacun de ces domaines quelque chose d'extraordinaire, d'inusité, de nouveau et d'intérêt général se soit produit.

La "Une" met éventuellement en vedette tout ce qui est humain. Tout n'y est pas toujours palpitant, car la vie ne déborde pas constamment de choses extraordinaires. Mais c'est le miroir des principaux événements qui surprennent, étonnent et intéressent l'opinion publique à travers le monde.

Certains sujets, certains événements quittent parfois leurs pages attirées, probablement par ennui, pour figurer à la "Une", tels les problèmes de la vie chère, les enquêtes sur le crime, le sport. Dans votre journal comme dans la vie, les valeurs se déplacent constamment.

Un journal quotidien n'ayant de raison d'être que de renseigner ses lecteurs, il doit leur présenter de préférence les toutes dernières informations et il est normal qu'il les publie dans la page frontispice, c'est-à-dire à la "Une", celle que l'on voit la première.

Depuis le début de la présente semaine, grâce au service français de la Presse Canadienne, "Le Canada" est en mesure de servir mieux qu'il jamais ses lecteurs, car ses rédacteurs ne sont plus astreints au travail fastidieux de la traduction des dépêches. Ils ont désormais plus de temps pour la chasse aux nouvelles locales et régionales, comme on le constatera de plus en plus.

Et derrière la "Une", il y a des journalistes qui, de jour en jour, vous tâtent le pouls et vous auscultent, lecteurs, pour connaître ou plutôt pour deviner vos goûts. Et c'est ainsi que la "Une" est devenue le plat le plus varié et le plus changeant d'un riche menu où le "hot dog" renifle le caviar, où le fumet des grands crus enveloppe l'effervescente petite bière, car c'est ainsi, lecteurs, que vous aimez votre plat du jour, servi chaud et pour quelques cents.

—Garçon! De la copie pour la "Une"... Et en vitesse!...

## L'ambassadeur de France félicite Canadian Press de son service français

La Presse 16 oct. 1951

Ottawa, 16, (P.C.) — M. Hubert Guérin, ambassadeur de France au Canada, a aujourd'hui déclaré que le nouveau service en français de la Presse Canadienne à des journaux de langue française, était "un nouveau signe du développement harmonieux de la culture canadienne." Le service français de la Presse Canadienne a été inauguré le 30 septembre dernier et sa période d'essai durera six mois.

Voici le texte de la déclaration de M. Guérin:

"La décision prise par l'agence de Presse Canadienne d'assurer

désormais simultanément en anglais et en français le service de ses informations constitue une initiative d'autant plus intéressante et d'autant plus remarquable qu'elle est la première de ce genre dans l'histoire des grandes agences mondiales. Ce service bilingue facilitera grandement la tâche de nombreux journaux de ce pays. Son inauguration est un nouveau signe du développement harmonieux de la culture canadienne. Je ne doute pas qu'il ne contribue encore à l'avenir à son enrichissement et à son progrès."

CP-PCF

La Presse  
14 juin 1952

## Deux sigles synonymes

Le français rend  
l'agence, nationale

par Hervé Major

ancien président de Canadian Press

"Un nouveau signe du développement harmonieux de la culture canadienne".

(Son. Exc. M. Hubert Guérin, 16 oct. 1951).

"Preuve de l'importance grandissante du français comme langue officielle du Canada".

(The Ottawa Citizen, 3 oct. 1951).

"Enfin, bilingue".

(Saturday Night, 20 oct. 1951).

"Le Canada, le premier pays au monde à posséder une agence de nouvelles bilingue".

(The Montreal Gazette, 2 oct. 1951).

"Ce qui fait la gloire de notre pays, c'est qu'il comprend, en un tout homogène, un peuple jouissant de deux langues et de deux cultures. Le Canada en est d'autant plus noble".

(Son. Exc. M. Vincent Massey, 18 mai 1952.)

\* \* \*

Le service français de Canadian Press (ou PCF, Presse Canadienne française) dont l'inauguration a donné lieu à un concert d'éloges, a débuté le dimanche après-midi 30 septembre 1951 et s'est manifesté le lendemain dans les colonnes de neuf quotidiens de cette province et un de l'Ontario. Inauguré à titre d'essai pour six mois, les journaux le recevant décidaient, avant la fin du quatrième mois, d'en demander la continuité à titre permanent à la direction générale de l'agence. Le 30 avril dernier, les 90 journaux, membres de Canadian Press, affirmaient à l'unanimité, par résolution solennelle, le caractère désormais bilingue, c'est-à-dire national, de l'agence.

La Confédération canadienne est venue après la construction d'un chemin de fer transcontinental. (Le transport souderait les provinces).

Et le complément de notre unité politique a surgi en 1917, quand la présente Canadian Press est née. (L'information réunirait nos populations éparées).

Il restait un pas à franchir: la reconnaissance du français ou consécration d'un fait national.

L'acceptation de PCF a confirmé cet accord fondamental des deux groupes ethniques qui constituent la nation canadienne.

L'association CP-PCF, sûrement, aidera à développer cet accord et à l'affermir.

Maintenant qu'il existe, on s'étonne que le service français de Canadian Press n'ait pas vu le jour plus tôt.

"Cela était inévitable, cela était nécessaire", déclarait samedi dernier, à Sherbrooke, le président actuel de l'agence, M. Roy-H. Thomson.

Cela a pris du temps, mais est venu en son temps.

Les Canadiens de langue française qui voyagent d'une province à une autre, d'un océan à un autre, et de Saint-Jean, Terre-Neuve, à Victoria, ne rencontrent plus de concitoyens de langue anglaise qui ne déplorent l'unilinguisme d'un trop grand nombre d'entr'eux, où qu'ils habitent, et qui ne promettent, sinon d'apprendre eux-mêmes le français — trop tard pour nous.

dissent-ils, — de le faire apprendre à leurs enfants, ce qu'ils font déjà et ce que nous devons les aider à faire.

C'est ce nouvel esprit de compréhension et de bon vouloir de notre compatriote de langue anglaise qui a rendu si facile l'établissement du service français de **Canadian Press**.

Les quotidiens de langue française ne paient pas un cent de moins que ceux de langue anglaise pour la somme de nouvelles que tous reçoivent de l'agence vingt heures par jour. Mais quand il arrive que la source d'information est française, la rédaction originale parvient telle quelle aux journaux de langue française. Ceux-ci n'ont plus à "passer" au français un texte anglais déjà "sorti" d'un texte français.

Un autre heureux effet de la PCF: l'information qui émane de la province de Québec, étant plus accessible, est jugée plus intéressante et se voit beaucoup plus souvent qu'auparavant acheminée vers les autres provinces, dites anglaises. L'agence est ainsi mise en état de renseigner tout le pays sur tout et en tout temps. Le Canada apprend à se mieux connaître, à se connaître autant que chacun veut.

La connaissance et la pratique du français par nos concitoyens de langue anglaise ne nous dispensent certes pas nous-mêmes de la nécessité d'apprendre et de savoir l'anglais. Les journaux français continuent d'avoir besoin d'un personnel bilingue et de traducteurs dans une Amérique du Nord telle que démographiquement constituée. Mais il y a du français de parlé, ailleurs qu'au Canada. De savoir l'anglais nous a ouvert des fenêtres sur le monde. Il en ouvrira aussi de bien nombreuses à nos amis, de savoir le français.

Nous pouvons donc en terminant oser interpréter le geste qu'a posé la création d'un service français de **Canadian Press** et dire que si celui-ci ne s'est pas trouvé à changer la détermination séculaire des Canadiens à rester fidèles à leurs origines, tous sont visiblement d'accord pour ne plus vouloir opposer une langue à une autre, ou une culture à une autre, sûrs qu'ils sont qu'il faut les considérer comme pareillement enrichissantes et unifiantes.

M. Saint-Laurent à l'inauguration du service français de la Presse Canadienne



Le premier ministre du Canada, le très hon. Louis Saint-Laurent, a assisté hier soir, à l'hôtel Windsor, à une manifestation marquant l'inauguration officielle du service français de la Presse Canadienne. La Presse Canadienne est une coopérative de nouvelles dont font partie la plupart des quotidiens du pays. On voit sur cette photo, de gauche à droite, M. Hervé Major, chef de l'information à "La Presse" et l'un des principaux artisans du service français, M. Bernard Tailleux, administrateur du "Canada", M. Saint-Laurent et M. Roy H. Thomson, président de la Presse Canadienne. (Photo "Le Canada", par Borremans)

*Le Canada*

*4 octobre 1952*

## M. St-Laurent à l'inauguration officielle du service français de la Canadian Press

"Vous nous donnez une preuve magnifique de l'harmonie grandissante entre les deux principaux groupes ethniques du Canada", a déclaré hier soir, à l'hôtel Windsor, à l'inauguration officielle du service français de la Presse Canadienne le premier ministre du pays, le très hon. Louis Saint-Laurent.

Ce service a été inauguré il y a un an à titre d'essai et il a été approuvé lors de la dernière assemblée annuelle de la coopérative de nouvelles qu'est la Presse Canadienne.

M. Saint-Laurent a remercié la Presse Canadienne de son initiative. Et il a souhaité au nouveau service français longue vie et prospérité.

Le maître de cérémonie à la manifestation d'hier soir était M. Hervé Major, directeur de l'information à "La Presse" et l'un des principaux artisans du nouveau service français. M. Major est un ancien président de la Presse Canadienne.

L'hon. Omer Côté, secrétaire provincial, représentait le premier ministre du Québec, M. Duplessis. Tout comme M. Saint-Laurent, il a remercié la Presse Canadienne de son initiative.

Ont aussi adressé brièvement la parole: M. Phil Lalonde, directeur de CKAC et président de l'Association des postes radiophoniques français du Québec; M. Georges Aguesse, attaché de presse à l'ambassade de France à Ottawa et Gillis Purcell, gérant général de la Presse Canadienne.

Des journalistes de tous les journaux français du pays assistaient à la manifestation d'hier soir.

Voici la déclaration qu'a faite hier soir M. Saint-Laurent.

**M. Saint-Laurent**

"Les services rendus à notre population, depuis 35 ans, par la Presse canadienne, qui distribue les nouvelles à quelque 90 journaux et 70 postes radiophoniques d'un océan à l'autre, sont bien connus de tous et l'inauguration officielle d'un service organisé par cette agence pour la diffusion des nouvelles en français, à quelque 10 quotidiens publiés en cette langue à travers le pays, fait époque, non seulement dans l'histoire de cette société, mais aussi dans celle du journalisme canadien.

"Il y a lieu de féliciter la Presse Canadienne de cette initiative qui témoigne de son souci de bien renseigner la population de langue française de notre pays et du caractère de plus en plus bilingue du Canada.

"Aux autorités de la Presse Canadienne, je présente donc mes félicitations et mes vœux les plus sincères pour le succès de cette louable entreprise qui a déjà reçu un si bon accueil de la part des journaux de langue française de notre pays".

**M. Duplessis**

M. Duplessis, pour sa part, a adressé le message suivant à la Presse Canadienne:

"Les membres de langue française de la Presse Canadienne ambitionnaient, depuis longtemps, l'établissement d'un service de nouvelles en français. C'est une ambition bien légitime et bien canadienne, car notre pays a le rare avantage d'être enrichi par deux grandes cultures, la culture française et la culture anglaise.

"L'an dernier, sous la présidence de M. Hervé Major, chef de rédaction à "La Presse", ce très louable projet s'est réalisé.

"La véritable coopération est à la base de la Confédération canadienne et c'est grâce à cet esprit de coopération que le service de nouvelles en français de la Presse Canadienne a été établi définitivement et sur une base permanente. C'est un événement d'une singulière importance.

"Chaleureuses félicitations et meilleurs souhaits."

Voici la déclaration qu'a faite hier soir M. Major:

**M. Hervé Major**

"Depuis cinq mois un président de langue anglaise assure la continuité du service français de la Presse Canadienne.

"Il y a 30 ans, c'est la majorité anglaise de la presse de ce pays qui offrait déjà un service d'agence bilingue aux journaux du Canada français.

"Nous venons seulement de l'accepter.

"Qui fut tiède et froid, distant? Qui a refusé de prendre la main

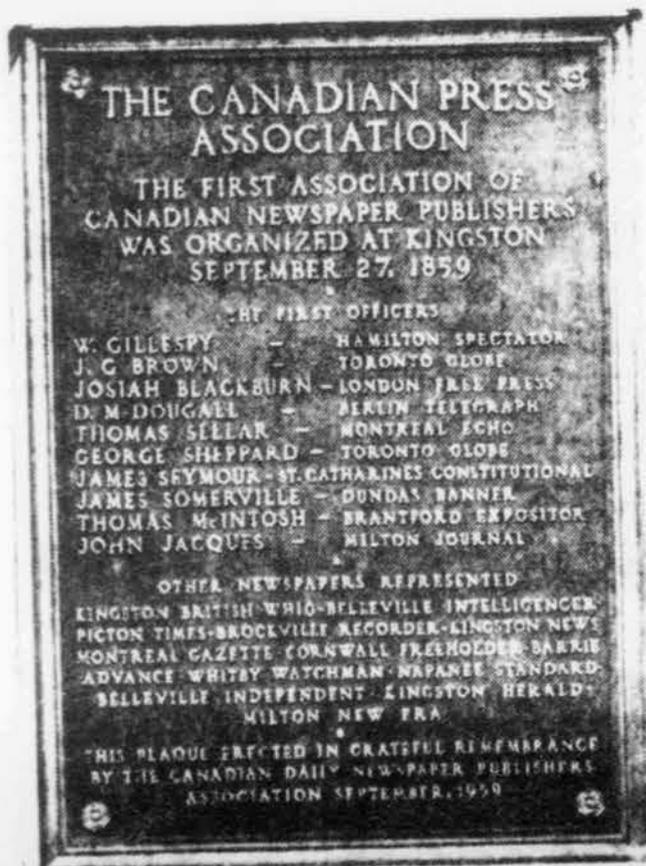
tendue?

"Certes, des coïncidences dont la plus remarquable éclatait à Ottawa ont favorisé la naissance d'un service français, mais le caractère national de l'agence appelait, sollicitait, postulait cette éclosion depuis longtemps.

"Néanmoins Canadian Press et Presse Canadienne ne deviendront synonymes que le jour où un parallélisme exemplaire des deux langues se trouvera encouragé et pratiqué par l'embauchage et la promotion d'un personnel bilingue en plus d'une province du Canada et non plus dans le seul Québec.

"Souhaitons que de plus nombreux journalistes de langue française ambitionnent de prendre rang parmi les travailleurs nationaux de l'agence."

Parmi les invités à la cérémonie d'inauguration, on remarquait, outre le premier ministre M. St-Laurent et les autres orateurs, M. A. F. Mercier, administrateur du "Soleil" et de "L'Evenement-Journal", de Québec, Marcel Ouimet, directeur de Radio-Canada, Fernand Lacroix, directeur de l'information du "Canada", Alphée Gauthier, de la "Tribune" de Sherbrooke, Jean-Marc Denault, chef des nouvelles de la "Tribune", Emile Jean, du "Nouvelliste" des Trois-Rivières, et Raymond Dubé, Bruno Comeau, du journal "Le Droit", Roger Duhamel, de "La Patrie", Alan Randal, de la "Gazette" et ancien chef du bureau de Montréal de la "Presse Canadienne", Roland Gagné, de la "Voix de l'Est" de Granby, Jean-Marc Laliberté du journal "Le Devoir", Bernard Tailleur, du journal "Le Canada", et Jean Lepeltier, directeur pour le Canada de l'agence France-Presse.



Plaque marking the centenary of the founding of The Canadian Press Association which will be unveiled at the Whig-Standard building in Kingston today by Walter Blackburn, publisher of the London Free Press. Mr. Blackburn is the grandson of Josiah Blackburn, one of the original officers of the association. Also attending the unveiling will be Charles Peters, publisher of the Montreal Gazette, and president of The Canadian Press.

GAZETTE

SEP 11 1959



## LE SECRET DES SOURCES D'INFORMATION (2)

# Des journalistes admettent des limitations au privilège du secret

par Marcel ADAM

**L**A question du secret des sources journalistiques n'est pas facile à résoudre parce qu'il est difficile d'apprécier comment ce privilège pourrait servir ou desservir l'intérêt public.

La semaine dernière, le conseil syndical du Syndicat des journalistes de Montréal votait à l'unanimité une résolution (communiquée ensuite au premier ministre Bertrand) dans laquelle il déplorait que ce privilège ne soit pas reconnu aux journalistes et demandait à l'Etat "de légiférer en cette matière".

Certains seront peut-être étonnés d'apprendre que cette résolution, prise d'urgence et sans consultation préalable de l'ensemble des syndiqués — comme n'oblige pas de le faire la constitution du syndicat —, ne fait pas l'unanimité chez les journalistes montréalais.

En effet, il y a de plus en plus de journalistes responsables et expérimentés qui, tout en réclamant le privilège du secret des sources journalistiques, admettent que ce privilège ne peut être absolu et sans réserve.

Tout d'abord, soulignent-ils, il est impensable que tout le monde puisse s'entendre sur une définition de ce qu'est un journaliste.

Il est vrai que la nouvelle Fédération professionnelle des journalistes du Québec s'est mise d'accord, lors de son congrès du mois dernier, sur une définition du journaliste. Cette définition peut se résumer à ceci :

Est journaliste celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice de l'une ou de plusieurs des fonctions suivantes (suit l'énumération) pour le compte d'entreprises de presse, de réseaux ou de postes de radio et de télévision.

Cette définition peut convenir temporairement, même si elle laisse insatisfait, afin d'en arriver à mettre sur pied un organisme professionnel. Mais peut-elle satisfaire le public en général et le législateur en particulier ?

S'il est vrai que la liberté de presse est une extension du droit d'expression inhérent à tout être humain, comment cataloguer celui qui s'exprime occasionnellement dans une publication quotidienne, hebdomadaire ou périodique, ou encore par le truchement de la radio ou de la télévision ?

Le législateur doit-il et peut-il faire une différence entre celui qui informe régulièrement le public et celui qui ne le fait qu'une seule fois ou occasionnellement ?

### Des journalistes irresponsables

Soulever cette question a son importance, parce que le public sait — et les journalistes le déplorent — qu'il se trouve parmi ceux qui se prétendent journalistes une bonne part d'êtres irresponsables qui exercent un métier qui ne se différencie du pur commerce qu'en ce qu'il est rémunéré.

Or comment accorder l'immunité des sources aux aventuriers du journalisme pour qui ce métier consiste plus à étonner qu'à informer ?

"On ne peut pas espérer qu'une loi permettra aux journalistes de taire leurs sources, dit M. Mario Cardinal, directeur du magazine Maclean, quand on

sait que la moitié des journalistes — il faut bien le dire — ne sont pas sérieux."

Aussi, plusieurs journalistes pensent-ils que le législateur n'acceptera jamais de privilégier les sources du journaliste s'il n'est pas assuré que celui-ci se réfère à un code d'éthique dont un organisme professionnel est chargé de l'observance en vue du bien public.

Or qui dit code d'éthique, dit organisme de discipline et dit aussi système d'accréditation, autant d'étapes qui conduisent à la corporatisation de ce métier — une idée qui répugne encore à la majorité des journalistes.

"Notre profession est ouverte et doit le rester, dit Michel Roy, journaliste au Devoir, parce qu'elle est le prolongement du droit de tous les citoyens à la libre expression. C'est pourquoi nous ne sommes pas groupés en corporation."

Les quelque dix journalistes que nous avons consultés, s'ils veulent une reconnaissance la plus étendue possible du privilège de l'anonymat des sources, ne sont pas empressés de voir l'Etat légiférer en cette matière, car ils craignent que les réserves qu'il y mettra — tous les Etats en mettent — seront plus contraignantes et nuisibles, à long terme, que l'état actuel des choses.

### Sécurité d'Etat et bien public

La plupart de ceux qui ont été interrogés admettent que ce privilège ne devrait pas avoir priorité sur la sécurité de l'Etat, le bien public ou l'innocence d'un accusé.

Mais parce que la conception de la sécurité d'Etat et du bien public varie d'un individu à l'autre, que celle de l'Etat n'est pas nécessairement toujours celle du public, que celle des journalistes n'est pas toujours non plus celle des policiers, certains journalistes, devant ce dilemme, explorent certaines voies qui pourraient déboucher un jour sur un arrangement acceptable pour tous.

M. André Luchaire, journaliste à La Presse, croit que lorsque sont clairement en cause la réputation ou l'innocence d'un individu, ou encore la sécurité de l'Etat, un journaliste devrait pouvoir révéler ses sources au juge qui, tout en restant astreint au secret, pourrait apprécier leur qualité.

Il rejoint en cela la proposition faite à l'émission "Tirez au clair" du 19 novembre par Me André Dufour, professeur à l'Université Laval. Mais certains qui sont d'accord avec cette idée, voudraient que ce soit un autre juge qui soit appelé à apprécier la qualité de la source journalistique.

D'autres journalistes préfèrent que cette opération soit assumée par des confrères.

"Ce n'est pas une garantie absolue qu'il nous faut, dit M. Louis Martin, président de l'Union canadienne des journalistes de langue française et animateur de l'émission "2 plus 1", mais plutôt un arrangement en vertu duquel un juge, avant d'appeler un journaliste à témoigner, référerait le cas à un organisme externe. Ce pourrait être un conseil de la presse qui étudierait de quelle manière il a obtenu ses informations et ferait ensuite des recommandations au juge.

M. Mario Cardinal pense de même, en précisant que c'est la nouvelle fédération de journalistes qui devrait former un comité ad hoc.

## LE SECRET DES SOURCES D'INFORMATION (2)

# Des journalistes admettent des limitations au privilège du secret

Ainsi, dit M. Cardinal, plutôt que par un juge qui ne s'y connaît pas en la matière, ce sont les pairs du journaliste en cause qui apprécieraient la qualité de ses sources et le sérieux de son travail.

Est-ce à dire qu'il pourrait arriver qu'un tel organisme recommanderait au juge de forcer un journaliste non sérieux à communiquer ses sources ?

Cela n'entre pas dans les vues de M. Martin, qui prévoit que dans un tel cas le conseil de presse pourrait tout au plus prendre une attitude plus ou moins tiède, sans mettre à la défense d'un journaliste irresponsable tout le poids du prestige de l'organisme journalistique.

### Un métier qui comporte des risques

Quant à M. Roy, il pense avec d'autres que cette question est très com-

pléxe et, pour cette raison, il n'a jamais voulu la concevoir en termes de loi. Il voit une solution relative à ce problème, d'une part dans la garantie juridique de l'accès des journalistes aux sources officielles d'information — ce qui éliminerait déjà une bonne part de clandestinité et d'inexactitude dans le travail des journalistes ; ensuite dans l'élaboration d'un code d'éthique auquel se référeraient tous les journalistes professionnels — ce qui assurerait en bonne partie leur crédibilité.

Mais M. Roy ne s'illusionne pas trop là-dessus. Les journalistes exercent un métier qui comporte des risques : ils égratignent des gens et eux-mêmes se font attaquer. Ce sont les règles du jeu. Quoi qu'il en soit, il hésite "à appuyer la thèse du secret professionnel pour les journalistes".

D'autres journalistes, non seulement ne sont pas prêts à réclamer du législateur le privilège absolu de l'anonymat des sources — quoiqu'ils y croient

de façon générale —, mais ils risquent la thèse suivante :

S'il est vrai que les journalistes réclament que leurs sources soient privilégiées en vertu du postulat que le public a droit à l'information, cela implique deux choses : a) Le public a le droit de savoir ce qui le concerne ; b) le public a aussi le droit de savoir comment on l'informe.

André Luchaire soutient qu'en journalisme comme en histoire "l'origine de l'information est aussi importante que l'information elle-même".

Cette thèse ne contredit qu'en apparence le privilège de l'anonymat des sources que réclament les journalistes puisqu'en général les journalistes et les journaux sérieux — et je veux croire qu'ils sont encore la majorité — fondent leur crédibilité auprès du public en révélant leurs sources chaque fois que faire se peut. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils tiennent secrète l'identité de leurs informateurs.

### L'entreprise doit être solidaire

Quelques journalistes considèrent qu'ils ne devraient plus assumer seuls toutes les conséquences de leur engagement à garder secrètes leurs sources d'information.

A ce propos, un journaliste de Radio-Canada déplore que la Société ait collaboré avec la police au sujet de l'entrevue avec Catellier, cependant que son employé, John Smith, se laissait condamner à la prison pour ne pas violer son engagement d'honneur.

Quand un journaliste refuse de dévoiler devant la cour sa source d'information, en réalité il implique l'entreprise qui l'emploie puisqu'en général elle connaît la source de son reporter. D'autant plus que, souvent, la source d'information, on s'est d'abord adressée à l'employeur ou a été recommandée par celui-ci au journaliste.

Alors, pourquoi le journaliste serait-il le seul à faire les frais du secret professionnel, tandis que l'entreprise assume ordinairement les frais en dommages-intérêts au même titre que son reporter ?

### Le journaliste n'est pas toujours lié

Un point de vue intéressant a été émis par Mlle Renaude Lapointe, éditorialiste à La Presse. Si elle croit au secret des sources journalistiques quand c'est nécessaire, pour elle ce privilège est relatif, donc limité lorsque la sécurité et l'intérêt public sont en cause.

Si une personne, dit-elle en exemple, révèle de son propre chef des renseignements qui n'ont pas été sollicités, le journaliste ne doit pas se sentir lié par le secret, surtout s'il prend connaissance de projets mettant en jeu la sécurité publique ou la vie d'individus.

Il en va différemment, dit-elle, lorsqu'un journaliste fait une démarche auprès d'une personne et obtient des informations en échange de sa discrétion sur l'identité de son informateur. Dans ce cas le journaliste est lié vis-à-vis de son informateur.

Mlle Renaude Lapointe est d'avis que les journalistes ne doivent pas se laisser utiliser candidement par toutes sortes de gens et pour toutes sortes d'intérêts qui ne coïncident pas toujours avec l'intérêt public.

Un confrère croit qu'à l'instar des avocats qui ne sont plus liés par le secret professionnel lorsqu'ils ont été trompés par leur confident, les journalistes ne devraient pas non plus se sentir tenus au secret lorsqu'un informateur les a trompés, parce qu'en réalité c'est le public qu'il a trompé. Ici on peut penser au cas de Smith.

Pour sa part, Mlle Lysiane Gagnon, une journaliste de LA PRESSE qui s'est distinguée l'automne dernier en obtenant de source secrète et en publiant en primeur un chapitre entier d'un des volumes du rapport de la commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, accepterait que le gouvernement consacre le principe du secret dans une loi si : a) les journalistes sont préalablement consultés, et b) si cette législation ne contient pas de réserve au sujet de la sécurité de l'Etat.

Mais plus que par les lois et autres mécanismes, Mlle Lysiane Gagnon croit que le privilège du secret réclamé par les journalistes leur sera accordé dans la pratique si le public est bien éveillé quant à la nécessité vitale d'une presse libre.

FIN

## LE SECRET DES SOURCES D'INFORMATION (2)

# Des journalistes admettent des limitations au privilège du secret



**RENAUDE LAPOINTE** : Un journaliste ne s'engage pas toujours au secret.



**LYSIANE GAGNON** : Une loi ne nous protégera jamais complètement.



**ANDRÉ LUCHAIRE** : Pas de secret concernant des projets de délits criminels.



**LOUIS MARTIN** : Je ne comprends pas qu'on se tourne vers le gouvernement.



**MICHEL ROY** : J'hésite à appuyer la thèse du secret professionnel pour les journalistes.



**MARIO CARDINAL** : Il faut s'assurer que les sources ne sont pas de la foutaise.

## ***Les journalistes n'ont pas à "collaborer" avec les policiers***

Assez régulièrement, même en période d'accalmie, des policiers attachés à l'escouade antiterroriste font des p'tites visites aux journalistes, soit pour leur demander des renseignements ou leur emprunter, le cas échéant, un document.

Dans les postes de radio, ce sont les "rubans" qu'ils viennent chercher, sous prétexte qu'ils contiennent des déclarations susceptibles de les aider à mettre le grappin sur un méchant garçon.

Ces incessantes intrusions dans la vie des journalistes, lesquels, souvent, se laissent intimider et "livrent le paquet", sont incompatibles avec l'éthique professionnelle.

Les journalistes ne sont pas à la solde de la Police.

Par conséquent, même sous les menaces, ils doivent refuser carrément de jouer le rôle d'indicateurs en fournissant des renseignements aux argousins.

Le journaliste n'a de compte à rendre qu'à ses lecteurs et au patron qui l'emploie. S'il tombe dans le piège de la délation, comme c'est le cas pour certains aventuriers qui ont pu se glisser dans la profession, il trahit son mandat, perd toute dignité et se ravale au rang des dénonciateurs à la petite semaine qui vivent dans le sillage des policiers.

Ceci dit, il est inutile que les policiers viennent frapper à la porte du Nouveau Samedi pour obtenir des informations. Nous ne mangeons pas de ce pain là.

J.C.

# LA POLICE PEUT-ELLE SAISIR LE VIDÉO D'UNE MANIFESTATION... D'OÙ ELLE ÉTAIT ABSENTE?

Si l'on se fie aux commentaires des trois juges de la Cour d'appel, hier, il y a de fortes chances que la saisie, par la police, de cinq cassettes de Radio-Canada relatives à une manifestation des postiers à Pointe-Claire soit jugée illégale.

**Rodolphe Morissette**

Le 17 juin 1987, les actualités télévisées de Radio-Canada faisaient état, film à l'appui, d'actes de vandalisme de la part de postiers en grève au bureau de la Société des postes de Pointe-Claire.

Le lendemain, la police obtient le mandat d'un juge de la Cour du Québec de saisir cinq cassettes (dont une seule fut reproduite à la télé).

Aucun policier n'était sur les lieux de la manif. La police soutient que les cassettes des journalistes forment une preuve indispensable de méfaits commis par les grévistes.

Radio-Canada proteste en Cour supérieure: ces manières briment la liberté de la presse. La Société rappelle que ceux qui ont demandé le mandat de saisie n'ont

pas rempli les deux conditions préalables prévues en ces matières par la jurisprudence récente.

Plus exactement: 1. on n'a pas établi qu'il n'y avait pas d'alternative pour obtenir la preuve recherchée; 2. on n'a pas démontré que si une telle alternative existait, elle s'est montrée improductive.

En Cour supérieure, le juge Roland Durand avait donné tort à Radio-Canada, essentiellement parce que la police n'étant pas sur les lieux de la manif, il n'existait aucun autre moyen de faire la preuve des méfaits.

Hier, devant la Cour d'appel, Radio-Canada (M<sup>e</sup> Pierre Loiselle) a fait valoir encore une fois que les conditions préalables à une saisie dans les locaux de presse n'avaient pas été respectées.

Il y avait assez de témoins au bureau de poste de Pointe-Claire pour que la police fasse (ou tente de faire) son enquête sans saisir le matériel journalistique.

Au nom du procureur de la Couronne, M<sup>e</sup> Claude Provost a insisté, au contraire, sur le trait «exceptionnel» de cette affaire: la police voulait saisir le matériel que Radio-Canada avait déjà diffusé. Donc, conclut-il, le média avait exercé déjà sa liberté de presse...

«Tout le monde a vu l'incident à la télé. Et la police serait la seule à ne pouvoir aller quérir la cassette», ironise M<sup>e</sup> Provost.

«Mais cela donne-t-il à la police le droit de venir chez moi saisir ma cassette?» riposte le juge Claude Vallerand, qui se place dans la peau du citoyen qui enregistre sur vidéo les nouvelles télé. Il tient, lui, à «élargir le débat». Il précise qu'on n'est pas ici pour s'amuser...

Le juge Vallerand ne dit pas non, il, à

lire l'incident comme un cas particulier de liberté de presse, mais plutôt comme un cas plus général de perquisition ou de saisie abusive chez un tiers innocent.

Les représentants de la Couronne frémissent juste à penser que la Cour d'appel pourrait trancher dans ce sens, car voilà qui pourrait limiter singulièrement les méthodes habituelles de recherche de la police.

Le juge Amédée Monnet, quant à lui, a noté en passant qu'il trouve que cet incident est un bien mauvais cas pour former la base de grandes déclarations de principe sur un sujet aussi controversé.

Le tribunal a pris l'affaire en délibéré. Le plus drôle, c'est que la saisie qui, selon la police, s'imposait «de toute urgence» en juin 1987, et qui fut faite, n'a donné lieu encore à aucune poursuite contre les grévistes.



membres — qui seront vraisemblablement recrutés d'un peu partout — ne pourront pas se sentir impliqués dans les cas forcément régionaux — voire locaux — qui leur seront soumis. Ils devront juger des cas et des faits de loin et de haut. Un Conseil de presse se doit d'être beaucoup plus près de ceux qui éventuellement solliciteront ses verdicts. Voilà pourquoi nous nous sentons beaucoup plus en accord avec le principe de Conseils de presse régionaux.

### Le projet québécois

Le Québec entend créer prochainement son propre Conseil de presse. Ce projet comporte de nombreux avantages. Citons-en quelques-uns:

1-Formé d'un nombre égal de représentants du public, de journalistes et d'éditeurs, radiodiffuseurs ou télédiffuseurs, le Conseil fournira au public un forum où il pourra adresser ses plaintes qui seront étudiées, non seulement par des gens du métier, mais par des citoyens de son milieu.

2-Le Conseil permettra au citoyen de participer à la surveillance de la liberté de presse et du droit du public à l'information.

3-Le Conseil lui permettra encore de participer à la surveillance du respect des normes d'éthique professionnelle, en information et en publicité.

4-Le même organisme lui permettra enfin de s'associer à son ou à ses informateurs pour faire les représentations qu'il juge opportunes à qui de droit.

5-Avec les autres membres du Conseil de presse, les représentants des citoyens seront appelés à faire rapport annuellement ou de façon intermédiaire, suivant les besoins, sur l'état de l'information.

Il faut ajouter que ce projet, préconisé par les éditeurs de quotidiens, d'hebdomadaires régionaux, de radiodiffuseurs et de télédiffuseurs ainsi que par les journalistes, a le mérite particulier d'accorder une représentation paritaire au public, alors que cette représentation, dans des organismes analogues dans le monde, reste fort minoritaire.

La création éventuelle d'un Conseil de presse au Québec ne dispensera évidemment pas éditeurs ou journalistes de leur tâche qui consiste à veiller au maintien de la liberté de presse et des hautes normes d'éthique professionnelle en information et en publicité. Les responsables des mass

media continueront, par le truchement de leurs organismes collectifs, à s'y employer, mais le Conseil fournira au public un moyen permanent de véri-

fier la qualité de l'information qu'on lui sert.

DEMAIN :

La Caisse de prêts

## La liberté de presse

Dans un chapitre sur la liberté de presse, le rapport Davey souligne combien nombreuses sont les interprétations de ce principe. Le rapport soumet donc, à la fin de ce chapitre, une définition à laquelle, dit-il, "certains éditeurs ont mis du temps à souscrire".

Il la formule ainsi (Vol. I, p. 121) :

"Ce n'est pas (...) la simple liberté de publier. C'est beaucoup plus. C'est le droit public à l'information, un droit qu'il faut protéger..."

Soulignons toutefois que l'Association des journaux quotidiens du Canada (Canadian Daily Newspapers Association) a déjà publié une définition encore plus complète de la liberté de presse qui, respectant ce principe énoncé par le rapport Davey, va encore plus loin en reconnaissant qu'il ne s'agit pas d'un privilège spécial accordé aux journaux et définissant les devoirs que cette liberté comporte. Voici le texte de cette définition :

"Que signifie exactement cette expression familière, "liberté de la presse".

"En principe, il ne s'agit pas là d'un privilège spécial réservé aux éditeurs de journaux, mais plutôt du droit bien plus général, appartenant à chaque homme, d'exprimer sa pensée ouvertement et sans crainte. La presse ne réclame aucun droit qui n'appartiendrait point à tout citoyen dans une démocratie, mais la liberté de presse est une modalité très importante de ce droit commun à tous les citoyens; car dans l'état actuel des choses, la presse est le principal agent duquel l'homme de la rue reçoit l'information dont il a besoin pour juger les actes de ses dirigeants et pour se faire une opinion sur les questions publiques. Sans les journaux, ou n'ayant que des journaux bâillonnés et dépendants, cet homme serait sans défense, plongé

dans la nuit. Par conséquent, une presse sans entraves est un des principaux remparts qui protègent le monde démocratique.

"S'il est besoin d'une preuve, l'histoire des dictatures fasciste et nazie nous la fournit. Le contrôle rigide de toutes les sources d'information publique, et spécialement des journaux, a été la pierre angulaire sur laquelle ces régimes ont été fondés. Ils n'auraient jamais pu se maintenir au pouvoir sans exercer ce contrôle. Mais, en l'exerçant, ils ont pu faire tout ce qu'ils ont voulu, jusqu'à la ruine de leurs peuples et du monde entier.

"Ce chapitre désastreux de l'histoire nous met en garde contre toute tentative faite par des gouvernements ou par des particuliers, en vue de restreindre la liberté essentielle de la presse. Un peuple libre doit se protéger non seulement contre une censure directe, mais aussi contre des empiètements plus insidieux. Une liberté nominale n'est point suffisante. La seule vraie presse libre est celle-là qui peut rendre compte des nouvelles fidèlement et les commenter franchement, sans crainte de représailles. Sans cela, ni la presse ni le public ne sont en sécurité.

"Toute liberté, bien entendu, entraîne des devoirs. L'obligation de la presse libre est d'être libre réellement. Ses reportages doivent être simples, clairs, concrets; ses articles éditoriaux sincères et bien pensés; presse libre, elle doit aussi résister à toute influence étrangère. Elle doit être prudente et hardie tout à la fois; prudente jusqu'à pleine connaissance de cause, hardie, une fois sûre de son fait. Par-dessus tout, elle doit être inspirée par la dévotion au bien-être public tel que l'entend son personnel."

# (3) Un Conseil de presse au Québec: d'accord; un "National Press Council": non

**L**A QUESTION de savoir si un Conseil de presse serait avantageux ou nuisible à l'information fait l'objet, depuis un bon moment, au Québec, de nombreuses discussions dans les salles de rédaction, et de maints pourparlers au niveau gouvernemental ainsi qu'au niveau des diverses entreprises de communications. Tout le monde avait hâte de prendre connaissance des constatations et suggestions qu'une commission gouvernementale particulièrement bien renseignée aurait pu faire ou apporter dans les circonstances.

Là encore, le rapport Davey se révèle décevant. Il recommande certes la création d'un Conseil de presse, mais plutôt que de s'appliquer à en établir les normes et les fonctions, il se complait dans des généralités qui ne font guère progresser le débat.

Etablissons, dès le départ, que LA PRESSE est en faveur d'un Conseil de presse au Québec. Cependant, pour des raisons pratiques, elle considère qu'un NATIONAL PRESS COUNCIL se révélerait inopérant.

## Le besoin d'information

Mais avant d'aller plus loin, il est bon de rappeler brièvement les circonstances qui font qu'un Conseil de presse, tel que nous le concevons, se révèle de plus en plus indispensable au public lecteur et auditeur.

L'homme contemporain — surtout celui appelé à vivre dans une société aussi articulée que la nôtre — échappe mal à un sentiment quasi constant d'insécurité. Il se rend compte de la rapidité avec laquelle doivent se prendre les décisions dans la société où il vit, et il flaire les risques qu'une de ces décisions peut comporter. Aussi, se sent-il constamment impliqué dans toutes et chacune de ces décisions.

Par ailleurs, le citoyen est de plus en plus conscient de vivre dans une société où l'économique, le politique et le culturel se compénètrent au point qu'il devient impossible pour l'individu de ne pas être entraîné dans la spirale des événements et de leurs conséquences.

Aussi, l'homme moderne éprouve-t-il un besoin toujours plus pressant de

savoir ce qui se passe autour de lui et un peu partout dans le monde, afin d'atténuer, si possible, les répercussions des événements qui se précipitent, et ce, aux fins de se protéger lui-même, de voir venir, de réussir, etc. Tant qu'il n'a pas réussi à dominer les conséquences réelles ou appréhendées d'un événement, l'individu éprouve des sentiments d'insécurité, d'impuissance, voire même de fatalisme.

Le besoin d'information que ressent le citoyen d'aujourd'hui n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est l'ampleur qu'a prise ce besoin dans la société moderne, et le sentiment d'insécurité qui le provoque.

Il n'y a pas si longtemps, l'individu devait se contenter d'informations tardives, peu nombreuses et parfois tronquées, fournies par une radio et des journaux que d'aucuns qualifiaient volontiers de trop commercialisés, et supposément à la solde des politiciens. Les mass media ont fait des pas de géant depuis dix ans, et il est incontestable que l'information dont disposait le citoyen des années 50 semble avoir des relents de folklore comparée à ce dont il dispose désormais.

## La concurrence : garant d'objectivité

Aujourd'hui, l'individu se voit sollicité — presque assailli — par une multitude d'entreprises audio-visuelles, ainsi que par des journaux et périodiques québécois et étrangers, qui le tiennent, instantanément et de façon continue, au courant de tout ce qui se passe.

Cette omniprésence et cette concurrence des organes d'information ont pour effet, d'une part, d'écartier la possibilité d'une conspiration du silence autour d'un événement ou d'un fait et obligent, d'autre part, les artisans de l'information à abandonner leur rôle passif d'autrefois et à procéder désormais à un choix dans la masse effarante de dépêches qui leur parviennent sur le fil ou par leurs correspondants. Reste au citoyen le choix de son, ou de ses informateurs. C'est à lui qu'il appartient de décider quels journaux acheter régulièrement, et quels postes de radio ou de TV écouter de préférence.

Du fait de la fréquence et de la concurrence des mass media, le citoyen a déjà l'assurance d'être au courant de tous les événements majeurs qui se produisent dans le monde. Il lui reste à avoir l'assurance

que cette masse d'informations est véhiculée de façon honnête et compétente.

## Rôle de l'informateur

On se montre à l'égard des informateurs beaucoup plus exigeant de nos jours qu'on ne l'était avant l'avènement des moyens modernes de communications. Anciennement, ou voulait que le journal se contentât de transmettre, sans plus, les dépêches qui lui parvenaient. Maintenant, on exige bien davantage. L'informateur se doit désormais d'être à la fois:

- a) un intermédiaire entre l'événement qui se produit et le public qui veut qu'on le renseigne (c'est son rôle traditionnel);
- b) un analyste qui va au-delà de l'événement brut dans le but d'en découvrir le sens et pour en dégager les causes et les conséquences;
- c) un critique qui, en spécialiste, porte sur l'événement un jugement éclairé;
- d) enfin, un maître à penser qui, à partir des événements, apporte des suggestions, formule des critiques ou tire des conclusions.

Ce sont là des tâches fort délicates, d'où la nécessité pour le citoyen, déjà inquiet des contingences auxquelles il se sait soumis, de bien choisir son ou ses organes d'information.

## Rôle d'un Conseil de presse

Pour permettre au citoyen de vérifier la compétence et l'honnêteté de ceux qui lui véhiculent l'information, il importe de mettre à sa disposition un organisme spécialement conçu à cette fin. Le rapport Davey recommande la mise sur pied d'un Conseil de presse d'envergure nationale. Nous croyons que cette suggestion est imparable.

Le Canada est formé de vastes régions dotées de besoins et des problèmes sont divers en ce qui concerne l'information.

Les exigences et critères du lecteur ou auditeur qui habitent les Prairies diffèrent souvent de ceux du public de l'Ontario ou des Maritimes. Le risque est grand qu'un Conseil de presse d'envergure nationale se révèle un organisme inaccessible au simple citoyen d'une région donnée. Semblable Conseil risque fort aussi d'être inefficace s'il est appelé à se pencher sur un problème particulier à une région. Ses

# Le nouveau Conseil de Presse du Québec protégera à la fois le public et la presse

par Cyrille FELTEAU

**L**E 1er février 1971 marquera sans doute une date historique pour le monde de l'information au Québec, et même en Amérique du Nord. C'est en effet hier que naissait officiellement le Conseil de Presse du Québec, premier organisme du genre sur ce continent. Cet organisme tripartite, au sein duquel seront représentés les journalistes, les dirigeants de la presse écrite, parlée et télévisée de même que le public, aura pour

*mission première de protéger la liberté de la presse au Québec, afin d'assurer au public son droit à l'information.*

Le Conseil de Presse du Québec a été créé hier, à l'hôtel Reine Elizabeth, à la suite de la signature d'un projet d'entente entre les représentants de la Fédération professionnelle des Journalistes du Québec (FPJQ), de l'Association des Quotidiens du Québec Inc., de l'Association des Hebdomadaires du Canada et de l'Association des radiodiffuseurs et télédiffuseurs de langue française du Canada (ACRTF).

Composé, au point de départ, de six représentants des journalistes et de

six représentants des entreprises de presse, le Conseil comprendra en outre un troisième groupe de membres représentant le grand public, ainsi qu'un président neutre choisi en dehors du monde de l'information.

Organisme volontaire, le Conseil de Presse du Québec n'aura aucun pouvoir exécutif, son autorité découlant uniquement de son pouvoir moral, garanti par sa composition et par les attributions que lui reconnaissent les responsables de la presse québécoise.

Dans le cadre de sa double mission, le nouvel organisme définira et surveillera l'application de normes professionnelles, à la fois pour les journalistes et les entreprises de presse;

il entendra et disposera des plaintes relatives à la conduite de la presse. Inversement, le Conseil de Presse pourra enquêter sur la conduite de personnes ou d'organismes envers la presse, veillera au libre accès de la presse aux sources d'information ainsi qu'à la protection de ces dernières.

Le Conseil effectuera, en outre, des recherches et des études sur la situation de la presse au Québec et publiera un rapport annuel. Enfin, il émettra annuellement aux journalistes des cartes d'identification attestant de leur statut de journaliste.

L'entente créant le Conseil a été signée au début d'une conférence de presse à laquelle ont pris part M. A.-F. Mercier, président de "Perspectives"; ex-président de l'Association des Quotidiens du Québec, membre du comité exécutif et du conseil d'administration du "Soleil" de Québec, Me André Bureau, vice-président exécutif de LA PRESSE et M. Gilles Gariépy, chroniqueur politique à LA PRESSE et président de la FPJQ. Ils étaient entourés de Me Pierre Dansereau, éditeur et président de LA PRESSE, Ltée, président de l'Association des Quotidiens du Québec, l'un des quatre signataires de l'entente; de M. Fernand Berthiaume, président de l'hebdomadaire "L'Argenteuil", de Lachute, et vice-président de l'Association des Hebdomadaires du Canada; de M. Maurice Dansereau, président du poste CKAC, ex-président de l'ACRTF représentant le président actuel, M. Jean-Louis Gauthier, de Sherbrooke. On notait également la présence de MM. Claude Piché et Louis Falardeau, respectivement vice-président et secrétaire de la FPJQ.

### Le couronnement d'une carrière

"Ce Conseil de Presse dont nous saluons la naissance aujourd'hui constitue le couronnement de ma carrière", a déclaré M. Mercier dans son allocution au cours de laquelle il a fait un bref historique des pourparlers, démarches et négociations qui ont abouti, après quinze années, à la création du nouvel organisme appelé à exercer un pouvoir moral de régulation sur le monde de l'information au Québec. "On a dit que j'en étais le père", a-t-il ajouté. C'est faux; en réalité, j'ai été, avec d'autres, l'un des travailleurs de la première heure et j'ai l'intention de remettre à d'autres plus jeunes que moi la responsabilité de poursuivre l'oeuvre commencée".

Après avoir décrit le premier projet de Conseil de presse, conçu et mis de l'avant il y a plus de quinze ans par feu M. André Laurendeau, ancien rédacteur en chef du "Devoir" et co-président de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et par M. Jean-Louis Gagnon, directeur de l'agence gouvernementale "Information-Canada", M. Mercier rappela les différentes étapes qui ont conduit à l'entente actuelle.

"Cette entente n'aurait pu se réaliser, dit-il, sans le concours compétent et dévoué de M. Gilles Gariépy, président de la FPJQ, qui, par le truchement de l'organisme qu'il a contribué

à fonder, a fourni aux associations patronales un interlocuteur valable dans les négociations en vue de la création du Conseil. Je l'en remercie et l'en félicite". Il félicita et remercia également le président et les membres de l'ACRTF de leur contribution, de même que la direction et les membres de l'Association des Hebdomadaires du Canada, "qui ont oeuvré de concert avec l'Association des Quotidiens du Québec".

"Quant à Me André Bureau, vice-président exécutif de LA PRESSE, ajouta M. Mercier, "il a été la véritable cheville ouvrière des négociations au cours des dernières années; en cela, il suivit fidèlement les traces de son père, feu Me Jean-Marie Bureau, ancien conseiller juridique du "Nouveliste" et des quotidiens de langue française d'en dehors de Montréal, qui avait participé avec moi aux premiers pourparlers, il y a maintenant une quinzaine d'années."

### Un projet vieux de seize ans

C'est le président de la FPJQ qui a lu la déclaration conjointe des signataires de l'entente. "En signant ce matin la constitution du Conseil de Presse du Québec", a dit M. Gariépy, "les associations concernées concrétisent un projet déjà vieux de 16 ans, qui a fait l'objet de nombreux congrès et colloques, de nombreuses réunions et de longs pourparlers".

"Un accord de principe sur le projet actuel est intervenu en mars 1970 au niveau des porte-parole des associations intéressées: cet accord a été ratifié en mai par le congrès de la Fédération professionnelle des Journalistes du Québec, en septembre dernier par le congrès des Hebdomadaires du Canada et celui des radiodiffuseurs et télédiffuseurs, en décembre par l'Association des Quotidiens du Québec, Inc."

"Le texte définitif de l'accord a été convenu le vendredi, 22 janvier, entre les parties et soumis le samedi 30 janvier au Conseil de la Fédération professionnelle des Journalistes du Québec pour vérification finale.

"Etant donné les étapes nécessaires à la désignation des 19 membres du Conseil, celui-ci ne pourra commencer à siéger qu'au début de l'été prochain et n'assumera la totalité de ses responsabilités qu'à la fin de l'année 1971 ou au début de l'année 1972."

La Fédération professionnelle des Journalistes du Québec regroupe treize associations de journalistes réparties dans toutes les régions de la province, associations qui comptent dans leurs rangs 700 journalistes sur un potentiel d'environ 1200. A noter qu'elle englobe également les journalistes de langue anglaise réunis au sein de leur association propre.

De son côté, "l'Association des Quotidiens du Québec Inc." groupe onze des quatorze quotidiens du Québec, dont ceux de langue anglaise. Trois quotidiens de langue française n'en font pas partie, "Le Journal de Montréal", "Le Journal de Québec" et "Le Devoir". L'Association des Hebdomadaires du Canada réunit la quasi totalité des hebdomadaires de langue française du

Québec de même que la plupart de ceux de l'extérieur de la province. Quant à l'ACRTF, elle réunit 47 des 52 postes privés de radio et de télévision de langue française au pays. La représentativité de chacun des groupes signataires est donc largement assurée au sein du Conseil.

### Financement par deux sources

Selon Me Bureau, le Conseil de Presse du Québec aura évidemment un budget, dont le financement sera assuré par deux sources: 1) les cotisations des groupes signataires établies volontairement, et: 2) une fondation spéciale, parallèle au Conseil, formée de gens étrangers au Conseil et dont la principale fonction sera de recueillir des fonds sous la forme de dons émanant de diverses sources, de façon à ne pas engager la responsabilité et la dépendance du Conseil à l'égard des groupes ou d'individus en particulier.

"Il n'y aura pas de quêtes, ni souscription annuelle en faveur du Conseil de Presse", affirma le vice-président exécutif de LA PRESSE. "A notre avis, ce double mode de financement n'est pas conçu uniquement en vue de fins pratiques; il constituera un moyen supplémentaire d'assurer la liberté et l'indépendance du Conseil de Presse. Notre but est avant tout d'assurer la protection du public, qui doit participer au financement du Conseil.

"De ce point de vue, il ne doit pas reposer sur l'appui d'un groupe en particulier". Dans un autre ordre d'idées, Me Bureau tint à rappeler le mérite d'anciens négociateurs et promoteurs du projet de Conseil, M. Louis Martin, ex-président de l'Union canadienne des Journalistes de langue française (UCJLF), de M. Aurèle Pelletier, de l'ACRTF, et de M. Yves Gagnon, de l'hebdo "Le Canada français", actuellement directeur du Programme de Journalisme et d'Information de l'Université Laval.

Dans ses dernières remarques à la fin de la période de questions, M. Gariépy a dit qu'aux yeux des journalistes le Conseil de Presse "ne constitue pas une panacée, ni une solution-miracle aux problèmes que la presse du Québec doit affronter, mais plutôt un outil utile en vue de les résoudre dans un esprit de collaboration. Il ne faudrait pas, ajouta-t-il, que propriétaires d'entreprises de presse et journalistes cessent pour cela d'assumer les responsabilités qui leur incombent. Il en va de même pour le gouvernement qui doit veiller, par des législations adéquates, à ce que les libertés essentielles soient respectées. Nous croyons qu'il n'existe pas d'autre organisme que le Conseil de Presse pour remplir des fonctions essentielles dans notre milieu".

Enfin, pour Me Bureau, la création du Conseil de Presse "équivalait à un geste très sain de la part des entreprises de presse et des journalistes. Cet organisme correspond à un besoin du public qui est inondé d'informations et qui doit pouvoir compter sur un organisme régulateur au sein duquel il a le droit d'être représenté."

La constitution du Conseil de Presse du Québec, dont nous publions ci-dessous le texte intégral, est le document de base qui a été élaboré et mis au point au cours des derniers mois par les représentants des quatre groupes signataires de l'entente en vertu de laquelle le nouvel organisme a été créé officiellement hier. Il comprend vingt et un articles, où sont définis le Conseil lui-même, les principaux termes employés, les objets du Conseil, sa composition, son mandat, la procédure à employer, les comités, etc.

## Article 1: Préambule

1. Le Conseil de Presse du Québec, ci-après appelé "le Conseil", est un organisme à adhésion volontaire mis sur pied à la suite d'un accord survenu entre les parties désignées aux annexes "A" et "B" des présentes.
2. Le Conseil est constitué en corporation en vertu des dispositions de la troisième partie de la Loi des compagnies de la Province de Québec.
3. Dans les articles qui suivent:
  1. PRESSE désigne les entreprises de presse, les journalistes et les personnes posant des actes journalistiques;
  2. ENTREPRISE DE PRESSE désigne les entreprises responsables de la publication des journaux ou périodiques et les entreprises de diffusion d'émissions d'information;
  3. FONCTION PATRONALE désigne toute fonction qui, en raison des responsabilités qui y sont rattachées, n'est pas syndicable au sens du Code du travail de la Province de Québec ou du Code du Travail du Canada.
  4. ACTE JOURNALISTIQUE désigne tout acte posé en vue de la recherche et de la diffusion d'information.
  5. JOURNALISTE désigne toute personne ayant pour occupation principale, régulière et rétribuée, l'accomplissement d'actes journalistiques;
  6. MEMBRE désigne les 19 personnes mentionnées à l'article 4 de la présente constitution;
  7. GROUPES SIGNATAIRES désigne les associations nommées aux annexes "A" et "B" des présentes.

## Article 2: OBJETS

Le Conseil a pour objet:

1. de protéger la liberté de presse au Québec afin d'assurer au public son droit à l'information;
2. de promouvoir la mise en application des plus hautes normes d'éthique professionnelle dans la recherche et la diffusion de l'information;
3. veiller au libre accès de la presse aux sources d'information et à la protection des dites sources;
4. de promouvoir auprès des entreprises et organismes concernés la mise en application des plus hautes normes d'éthique professionnelle dans la préparation et la diffusion de la publicité;
5. de recevoir, étudier et traiter les plaintes relatives à la conduite de la presse, ou à la conduite de personnes ou d'organismes envers la presse;
6. de faire les représentations qu'il juge opportunes auprès de qui de droit;
7. de publier un rapport annuel et, au besoin, des rapports intermédiaires, faisant état du travail du Conseil et de la situation de la presse au Québec. Le Conseil peut, de plus, effectuer et publier toute étude ou recherche sur les problèmes de la presse;

8. émettre annuellement aux journalistes des cartes d'identification attestant de leur statut de journaliste. Les conflits, inséquentes ou griefs relevant comme tels, du droit du travail ou des relations patronales-ouvrières, ne peuvent être soumis au Conseil de Presse.

## Article 3: SIEGE SOCIAL

Le Siège social du Conseil est établi dans la Ville de Montréal ou à tel autre endroit au Québec que le Conseil peut déterminer à l'occasion.

## Article 4: MEMBRES

Le Conseil de Presse se compose de:

1. Un président qui n'est ni journaliste, ni une personne liée de près à une entreprise de presse ou à une organisation syndicale ou patronale;
2. Six membres représentant les entreprises de presse, désignés par les groupes mentionnés en annexe "A" des présentes. Ces membres seront choisis de manière à assurer une représentation équitable des secteurs suivants: quotidiens, grands hebdomadaires, hebdomadaires radiophonique, presse télévisée, compte tenu des diversités régionales et culturelles;
3. Six membres représentant les journalistes, désignés par les groupes mentionnés à l'annexe "B" des présentes. Ces membres seront choisis de manière à assurer une représentation équitable dans les secteurs suivants: quotidiens, grands hebdomadaires, hebdomadaires régionaux, magazines, presse radiophonique, presse télévisée, compte tenu des diversités régionales et culturelles;
4. Six membres représentant le public, nommés par le président, avec l'approbation des deux tiers des membres désignés au paragraphe 2 et des deux tiers des membres désignés au paragraphe 3 du présent article. Ces membres seront choisis de manière à assurer une représentation équitable des divers groupes sociaux-économiques, compte tenu des diversités régionales et culturelles.

## Article 5: NOMINATION DU PRESIDENT

Le président est choisi à l'unanimité par les représentants des groupes signataires. Son mandat est de deux ans et peut être renouvelé.

## Article 6: MANDAT

1. Les membres du Conseil sont nommés pour un mandat de deux ans qui peut être renouvelé. Toutefois, les membres journalistes doivent démissionner dès qu'ils cessent d'être journalistes ou qu'ils viennent à occuper une fonction patronale.
2. Cependant, lors de la première élection des représentants, la moitié des représentants des entreprises de presse, des journalistes et du public est désignée pour un mandat d'un an seulement.

## Article 7: VACANCES ET SUBSTITUTIONS

1. Vacances  
Les nominations aux postes devenus vacants par décès ou démission seront faites selon le mode prévu à l'article 4 ou 5 selon le cas. Le remplaçant terminera le mandat de son prédécesseur.
2. Substitution  
a) Au cas de dissolution d'un groupe signataire, cessation de ses activités, non paiement de sa cotisation, démission de membres et refus de combler le poste vacant, dans les 30 jours suivant 7-1, les autres signataires peuvent conclure tout accord avec une autre association qui prend la place du groupe signataire en défaut.

b) au cas où une association non mentionnée en annexe demande à désigner ou à participer à la désignation de membres du Conseil de Presse, les annexes pourront être modifiées dans les 60 jours précédant l'expiration du mandat de membre, avec l'accord des groupes signataires de la même annexe.

c) S'il n'y a pas tel accord ou si les membres ne peuvent unanimement conclure un accord en vertu du sous-paragraphe a) précédent, le président constatant ce désaccord peut, en tenant compte des critères de représentativité mentionnés à l'article 4, trancher le débat et rendre une décision déterminant le nombre de membres qui pourront être désignés par cette nouvelle association, et fixer, pour la durée du mandat à compléter par elle, le montant de sa cotisation.

## Article 8: VICE-PRESIDENT

Le Conseil choisit à l'unanimité, à sa première assemblée suivant l'assemblée générale annuelle, parmi les représentants du public, un vice-président dont le mandat est d'un an et peut être renouvelé. En l'absence ou en cas d'incapacité du président, le vice-président dirige les assemblées du Conseil et assume les autres obligations du président.

## Article 9: PROCEDURE

1. Le Conseil peut adopter toutes les règles de procédure ou de régie interne qu'il jugera à propos.
2. Chaque membre du Conseil a droit à une voix pour toutes les décisions émanant du Conseil.
3. Quand les avis sont également partagés, le président a une voix prépondérante.
4. Toutes les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf indication contraire dans la constitution.
5. L'adoption de tout budget (annuel ou spécial) ou de toute réglementation interne requiert le vote approbatif des deux tiers des membres de chacun des groupes de représentants.

## Article 10: QUORUM

Le quorum du Conseil est de dix membres représentant au moins 50% de chacun des groupes de représentants.

## Article 11: ASSEMBLEES

1. Les assemblées du Conseil sont tenues au moins quatre fois par année. L'une de ces assemblées dite assemblée générale annuelle, a lieu dans les deux mois suivant la fin de l'année d'opération du Conseil.
2. Le président peut convoquer une assemblée spéciale. Le président doit convoquer une telle assemblée sur demande écrite d'au moins sept membres.

## Article 12: CONVOCATIONS

1. Tout avis de convocation est envoyé aux membres du Conseil, par écrit, à l'adresse qu'ils ont fournie au secrétaire, sous réserve des dispositions du paragraphe 4 du présent article.
2. Une omission accidentelle de signifier un tel avis ne vicie pas les procédures d'une assemblée dont l'avis a été expédié.
3. Un avis de convocation doit être envoyé à tous les membres sept jours avant chaque assemblée ordinaire et quatre jours avant chaque assemblée spéciale.
4. Une assemblée peut être tenue même si l'avis de convocation n'a pas été envoyé dans les délais mentionnés plus haut, pourvu que tous les membres y consentent.

**Article 13: COMITES**

1. Le Conseil est autorisé à nommer des comités de ses membres, pour accomplir les tâches qu'il leur confie, mais un comité n'a de pouvoir de décision que si cela est expressément mentionné dans son mandat.
2. Tout tel comité peut s'adjoindre des conseillers sur l'autorisation du Conseil.

**Article 14: FRAIS DE VOYAGE ET DEPLACEMENTS**

Les membres ont droit à une allocation de présence et au remboursement des frais encourus par leur présence à une assemblée du Conseil ou à l'un de ses comités suivant les taux fixés par le Conseil.

**Article 15: AMENDEMENTS A LA CONSTITUTION**

1. Les articles de cette constitution peuvent être amendés par une résolution adoptée par les deux tiers des membres de chacun des groupes de représentants, lors d'une assemblée générale spécialement convoquée à cette fin. Le quorum pour une telle assemblée sera des deux tiers de chacun des groupes de représentants. L'avis de convocation doit porter l'amendement proposé et doit être fourni par écrit aux membres au moins 21 jours avant l'assemblée.
2. Toutefois, si lors d'une telle assemblée, l'une des parties ne parvient pas à former son quorum des deux tiers, une nouvelle assemblée est convoquée avec avis de sept jours. Si la même partie ne forme pas encore son quorum, le quorum sera les deux tiers de l'ensemble des représentants.

**Article 16: EXERCICE FINANCIER**

L'exercice financier du Conseil se termine le 31 décembre de chaque année.

**Article 17: FINANCES**

Les dépenses du Conseil sont comblées par les cotisations des groupes signataires et par les fonds qu'il recevra d'une fondation créée à cette fin.

**Article 18: PERSONNEL**

Le secrétaire et le personnel administratif du Conseil sont engagés par le Conseil selon les modalités et conditions déterminées par ce dernier de temps en temps.

**Article 19: REGLEMENTS**

Le Conseil peut adopter, lors de son assemblée générale annuelle, les règlements nécessaires à sa régie interne.

**Article 20: VERIFICATEURS ET CONSEILLERS JURIDIQUES**

Le Conseil doit nommer chaque année, lors de son assemblée générale annuelle, un vérificateur de ses livres et un conseiller juridique.

**Article 21: VERIFICATION**

Chaque année, les livres du Conseil doivent être vérifiés par le vérificateur nommé à cette fin.

## / Pavillons \ du Loisir

**CE SOIR :** — à 7 h. gymnastique ; — à 8 h., à l'Agora, "les Fourberies de Scapin" ; — à 9 h 30, danse populaire.  
— Participation libre pour tous, à tous les pavillons, sis dans le secteur est de l'île Notre-Dame, à Terre des Hommes.

**DEMAIN :** — animation des activités confiée au **Patro le Prévost**. — Dès 2 h, clinique de basketball, démonstrations de jazz, ballet moderne, expression corporelle, avec l'animatrice "Fifi Brin d'Arvoine". — A 8 h. 30, du soir, défilé de modes à l'Agora, et à la salle "Socio", danse sociale avec le groupe "Vif-Ar-gent".

## Les lauréats du Salon de la caricature de Terre des Hommes connus vendredi

C'est à 16 h, le vendredi 16 juillet, que se tiendra la proclamation des lauréats du Salon international de la caricature 1971, au Pavillon international de l'humour de Terre des Hommes. Le directeur du salon, M. Robert Lapalme, a reçu cette année un

nombre record de dessins, soit 628 soumis par des artistes de 58 pays de tous les continents.

Différents prix seront attribués d'après le choix du jury présidé par M. Claude Raynaud, secrétaire exécutif du Syndicat de la presse française, section dessinateurs de presse. Les autres membres du jury sont MM. Dave Pascal, chargé des relations publiques de la National Cartoonist Society de New York, Paul Gladu, conseiller artistique à Terre des Hommes, Stanley Handman, assistant du président du Montreal Star et Pierre Leduc, président du Graphica Club de Montréal.

Grâce au quotidien Montreal Star, le Salon international de la caricature est en mesure de distribuer aux lauréats une bourse totale de \$14,000, y compris le grand prix de \$5,000 et trois premiers prix de \$1,000 chacun. Les crédits offerts par le Montreal Star permettront également de publier un catalogue de 550 pages, illustré des 518 dessins acceptés au Salon international de la caricature 1971.

persillées, haricots verts au beurre noir.

Glace à la pistache et petits fours.

Vers 20 h. 30, nous irons visiter l'exposition Chagall, ancien Pavillon des Eglises chrétiennes, puis à 21 h. 15, le Palais des Arts, ancien Pavillon de la France, où M. François Zalloni sera notre hôte à un vin d'honneur gracieusement offert par la Ville de Montréal.

Pour celles qui ne voudront pas prolonger cette visite inoubliable, le tout sera terminé vers 22 h. 30.

Les déplacements se feront en ballade, du Restaurant Hélène de Champlain et retour au même endroit. Vous pourrez garer vos voitures dans le stationnement du restaurant.

Tout ce qui sera requis pour cette soirée qui s'annonce si bien, c'est:

1—Un coup de fil à Isabelle Girard, 748-8345, avant le mardi, 13 juillet.

2—La modeste somme de \$4.00 pour le diner.

3—Beaucoup d'entrain, de joie et de bonne humeur...

Venez nombreuses, vous ne le regretterez pas, souligne Mme Lorraine Trempe, présidente du Cercle des Journalistes de Montréal.

## Pour les femmes journalistes

Les femmes journalistes ont rendez-vous le mercredi, 14 juillet 1971, à 17 h. 30 au Restaurant Hélène de Champlain de l'île Sainte-Hélène. Et c'est pas tout...

Monique Archambault, présidente du comité du programme, a organisé une visite à Terre des Hommes qui débutera au Pavillon américain, où nous pourrions saluer le retour de nos voisins d'outre-frontière. Nous serons ensuite reçues officiellement, dans le salon d'honneur, par la compagnie Pepsi-Cola... ne craignez rien, il y aura autre chose que du Pepsi...

A 19 heures, nous nous rendons au restaurant "Entre deux mers", du Pavillon des Provinces Atlantiques, pour y déguster le menu suivant:

Coquetel de fruits de mer.

Truite amandine, pommes

# SUGGESTION DU PRÉSIDENT AIMÉ GAGNÉ

## Doubier la représentation du public au Conseil de presse

■ QUEBEC (PC) — «Les journalistes devraient entreprendre une réflexion en profondeur sur l'exercice de leur profession», a affirmé hier le président du Conseil de presse du Québec, M. Aimé Gagné.

Ce dernier prenait la parole devant le Conseil qui tenait à Québec sa huitième assemblée annuelle.

Une telle réflexion s'impose si les journalistes désirent vraiment fournir au public une information de qualité marquée

au coin de l'excellence, a soutenu M. Gagné.

Afin de permettre au public d'être plus exigeant vis-à-vis l'information transmise par les journalistes, M. Gagné a d'ailleurs suggéré que la représentation du public soit doublée au sein du Conseil de presse.

Selon M. Gagné, on devrait porter de 6 à 12 le nombre des représentants du public, de façon à ce que leur voix soit aussi forte que celle des journa-

listes et des entreprises de presse réunis.

«Puisque le Conseil de presse n'existe qu'en fonction du public, je crois qu'il est tout à fait normal que ce dernier ait au moins la parité avec les journalistes et les dirigeants des médias», a dit M. Gagné.

Le secrétaire du Conseil, M. Jean Bailargeon, a par ailleurs indiqué que le nombre de plaintes portées par le public avait crû de 22 pour cent au cours de la période d'avril 1980 à mars

1981 par rapport à l'année précédente.

Il y a eu 83 plaintes formulées contre des articles de journaux ou des bulletins de nouvelles, la plupart du temps pour «manque de rigueur professionnelle ou partialité et inexactitude dans l'information».

Le quotidien Le Journal de Québec, qui boycottait le Conseil de presse depuis le début, pourrait être appelé à s'impliquer dans cet organisme, a fait savoir hier le président du journal, M. Jean-Paul Cloutier.

M. Cloutier a d'ailleurs assisté personnellement à la réunion annuelle du Conseil de presse à Québec.

Depuis toujours, le Journal de Québec refusait d'attacher de l'importance au Conseil de presse et rejetait systématiquement les avis de ce dernier.

Depuis 1973, le Conseil de presse a été saisi de 26 plaintes de lecteurs contre le Journal de Québec, qui se classe au 4<sup>e</sup> rang à ce titre.

Les journaux contre qui plus de plaintes ont été portées sont LA PRESSE (36) Le Soleil (32) et The Gazette (28).

M. Gagné a souligné que plusieurs hebdomadaires propriétés de Québecor sont déjà membres du Conseil par le biais de l'Association des Hebdomadaires régionaux, et que Québecor accepte de payer pour ses journalistes les frais de la carte de presse émise par le Conseil.